

DIAGNOSTIC AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

PAYS DU GIENNOIS



Table des matières

Avant-propos	2
PREAMBULE : LE PROJET ALIMENTAIRE DU PAYS DU GIENNOIS	3
D'où viennent les Projets Alimentaires Territoriaux ?	4
Qu'est-ce que le Projet Alimentaire Territorial ?	5
Contextualisation de la démarche	6
Enjeux et objectifs du Projet Alimentaire Territorial	7
I – METHODOLOGIE	8
II – LES DYNAMIQUES TERRITORIALES EN PAYS DU GIENNOIS	11
2.1 Présentation du territoire	11
2.2 La population giennoise : dynamiques démographiques	14
2.3 Tour d'horizon de la planification et de l'aménagement territorial	16
III – LE BASSIN DE PRODUCTION DU PAYS DU GIENNOIS	20
3.1 La population agricole	20
3.2 Les productions du territoire	23
3.3 Les labels et l'Agriculture biologique	27
3.4 Le foncier agricole	31
3.5 Les aides territoriales à l'agriculture	34
IV – BASSIN DE VIE ET DE CONSOMMATION GIENNOIS	38
4.1 Pratiques et besoins alimentaires	38
4.2 Distribution	44
4.3 Initiatives locales	48
V – ACCESSIBILITE ET DURABILITE DU SYSTEME ALIMENTAIRE	54
5.1 L'alimentation au quotidien (sécurité alimentaire et précarité)	54
5.2 Renforcer le poids économique du local	57
5.3 Vers une gouvernance alimentaire renforcée	60
VI – QUELLE TRANSITION ALIMENTAIRE POUR LE TERRITOIRE DU PAYS DU GIENNOIS ?	65
CONCLUSION	76
Tables des figures	77

Avant-propos

L'objectif de ce diagnostic est d'effectuer un état des lieux de l'offre en matière de production agricole et des pratiques alimentaires qui en découlent sur le territoire et d'en définir les enjeux. Il s'agit d'une réalisation sur laquelle il conviendra de s'appuyer dans la réalisation du Projet Alimentaire Territorial (PAT). Ce diagnostic vient compléter le diagnostic agricole du territoire du Syndicat Mixte du Pays du Giennois réalisé en décembre 2018. Néanmoins, ce diagnostic doit être complété au fur-et-à-mesure des différentes phases de travail par une association constante de tous les acteurs du territoire.

Ce diagnostic a été réalisé à l'aide de données internes du Syndicat Mixte du Pays du Giennois (Diagnostic Agricole, Schéma de Cohérence Territoriale...), mais également avec des données externes grâce à la participation des acteurs du territoire.

A noter toutefois que ce diagnostic a été réalisé pendant la période de la crise sanitaire liée au coronavirus. Il a donc fallu adapter certaines façons de procéder et tous les acteurs n'ont pas pu être associés correctement. Ce diagnostic devra servir de base de travail pour l'ensemble des acteurs liés à la construction et la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial.

PREAMBULE: LE PROJET ALIMENTAIRE DU PAYS DU GIENNOIS

La question alimentaire est une question transversale dans la construction des projets de territoire. La thématique de l'alimentation rassemble de nombreux et divers acteurs. Cette question réunit donc plusieurs dimensions qu'il convient de traiter au travers d'enjeux ciblés et généraux. L'objectif du Projet Alimentaire Territorial (PAT) est de fédérer les différents acteurs du territoire tant du côté des

Agriculteurs
et producteurs
Groupement de pr

Figure 1: Les partenaires du PAT Source : https://agriculture.gouv.fr/comment-construire-son-projetalimentaire-territorial

citoyens que du côté des collectivités territoriales et des élus.

L'alimentation est une notion qui peut être très fédératrice tant elle lie les acteurs entre eux. Mais le plus gros problème est que bien souvent les acteurs ne se connaissent forcément entre eux. Le PAT a pour vocation de réunir les différents acteurs et de les faire travailler ensemble pour faire évoluer l'alimentation sur le territoire. Le schéma ci-contre permet de visualiser les grands ensembles d'acteurs qu'il est possible de réunir autour de la démarche alimentaire territoriale.

Le local

La notion de local est essentielle dans la construction d'un Projet Alimentaire Territorial et elle reflète une grande difficulté à mettre les acteurs d'accord. En effet, cette notion bénéficie d'un flou autour de son appréhension. Certains vont définir cela comme étant quelque chose qui provient d'un lieu ou un périmètre plus ou moins précis. Cela peut être la commune de production pour un produit agricole, ou alors le département. Cela peut même aller jusqu'à la France. On considère que la distance parcourue par un produit le définit comme local ou non. Ainsi en France au-delà de 80 et 100 km entre le lieu de production et le lieu de consommation selon le type de produits, celui-ci n'est plus considéré comme local.

Les acteurs du Pays du Giennois reconnaissent le flou qui entoure cette notion si particulière. Toutefois il est important de souligner qu'ils s'accordent tous pour dire que le local n'est défini que personnellement et qu'il faut questionner l'interlocuteur pour le savoir. De plus, ils ajoutent que certaines productions ne peuvent pas se trouver en France métropolitaine : un produit venant de France mais de ses territoires ultra-marins est-il donc toujours un produit local ?

La qualité

Notion extrêmement importante dans le PAT, elle fait écho à la notion de local. En réalité, le local ne semble pas être un gage de qualité. C'est du moins ce que s'accorde à exprimer les acteurs interrogés lors de la construction de ce diagnostic. Aujourd'hui, le local est promu comme un gage de qualité. Pourtant la qualité d'un produit ne dépend pas de sa provenance. Pour le consommateur, la qualité va être d'abord quantifiable via les marques de qualité comme « Agriculture Biologique » ou encore le « Label Rouge ». Mais ces labels suffisent-ils ? En effet, plusieurs acteurs soulignent l'image négative qui colle à ce type de produits : le prix est élevé. Si qualité et local sont deux notions intrinsèquement liées dans la construction territoriale, il faut néanmoins saisir que la communication joue alors un rôle important dans la construction de la définition de cette notion. En effet, la qualité d'un produit issu de l'agriculture ne résulte pas uniquement de son prix ou de labels de qualité. La qualité renvoie également aux enjeux forts du PAT que sont la santé, la nutrition, l'impact environnementale etc. la qualité est donc une notion large qui prend tout son sens au travers de la construction du Projet Alimentaire Territorial pour une agriculture durable et une alimentation saine.

D'où viennent les Projets Alimentaires Territoriaux ?

Les politiques en termes d'agriculture et d'alimentation ont pris une place important dans le paysage territorial. Dès le début des années 2000, l'alimentation est reconnue comme une notion à part entière bien au-delà de la simple production agricole. La première entrée qui est choisie pour l'alimentation est celle de la santé par la sécurité sanitaire. Ce fait est renforcé par les nombreuses crises sanitaires et alimentaires qui s'échelonnent entre 2000 et 2010. La législation en France fait donc rentrer l'alimentation dans ses prérogatives. Le but est d'améliorer le système alimentaire global de la population en lui proposant des concepts et des outils. Ce ne sont pas moins de quatre lois qui vont construire l'alimentation en France.

- La première loi est la loi n°2010-874 de modernisation de l'agriculture et de la pêche qui prévoit la mise en place d'une politique publique de l'alimentation. Cette politique est déclinée dans le Programme National pour l'Alimentation (PNA). Il est notamment prévu de coordonner les actions en matière de politique publique pour une alimentation durable et qualité et accessible à tous. D'autres concepts sont ajoutés en 2012 au travers de trois nouvelles priorités qui sont : la justice sociale, l'éducation alimentaire et l'ancrage territorial.
- La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF), loi n°2014-1170, enclenche le second PNA avec un nouvel axe qui est la lutte contre le gaspillage alimentaire. Cette nouvelle loi encourage le développement des circuits-courts, réseaux de distribution qui limitent voire suppriment les intermédiaires entre producteurs et consommateurs et donc renforcent la proximité à la fois géographique et sociale entre producteurs, transformateurs et consommateurs. La restauration collective est également ciblée au travers de l'approvisionnement qui doit contenir des produits agricoles de saison, et/ou sous des signes de qualité comme l'Agriculture Biologique ou Haute Valeur Environnementale (HVE). C'est notamment dans cette nouvelle loi que ce sont prévu les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) car « les actions répondant aux objectifs du programme national pour l'alimentation [...] peuvent prendre la forme de projets alimentaires territoriaux. Ces derniers visent à rapprocher

les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation. » (article 1, LAAF, 2014).

- En 2017, la loi n°2017-86 vient renforcer la LAAF car deux amendements prévoient un objectif de 40% de produits durables et 20% de produits issus de l'agriculture biologique et une prise en compte de l'alimentation durable dans la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.
- Enfin en 2018, la loi EGALim prévoit de favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous. Le décret d'application du 24 avril 2019 rend obligatoire 50% de produits de qualité et durables dont au moins 20% issus de l'agriculture biologique dans les établissements de restauration collective pour le 1^{er} janvier 2022.

Toutes ces lois prévoient donc une alimentation saine, sûre et durable, et bien plus que des décrets, elles donnent un outil aux territoires : le Projet Alimentaire Territorial. Les PAT sont des projets ambitieux d'abord par leur transversalité et ensuite dans leur façon d'aborder l'alimentation. Ils remettent l'alimentation au cœur des territoires et en font un véritable sujet de réflexion et de projet. Ils permettent également une territorialisation des enjeux alimentaires qui sont multiples.

Qu'est-ce que le Projet Alimentaire Territorial?

Le PAT est mis en œuvre dans le cadre de la loi LAAF de 2014. La méthodologie détaillée dans le schéma cicontre a pour but de faire émerger rapidement une stratégie de projet. Les acteurs sont identifiés dès le début pour favoriser l'investissement et permettent la mise en œuvre d'une stratégie et d'un programme d'actions réalisables dans le territoire pour améliorer les dispositions déjà existantes en termes alimentaires. Mis en œuvre à l'échelle locale, le PAT est souvent porté par des territoires de projets comme les Pays ou PETR (Pôles d'Equilibre Territorial et Rural).



Figure 2: Méthodologie et mise en œuvre PAT Source : systèmes-alimentaires.inpact-centre.fr

Le PAT s'appuie donc sur un investissement constant des différents acteurs territoriaux. Le diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation permet d'élaborer un cadre à la fois stratégique et opérationnel pour des actions visant à répondre aux multiples enjeux du territoire : environnementaux, sociaux, économiques, santé... Plus spécifiquement, les PAT ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation au travers de projets volontaires ou collectifs qui peuvent être portés par des acteurs dit « porteurs de projets ». Les échelles d'actions reprennent souvent le périmètre du territoire de la structure porteuse du PAT. Ainsi, cela peut aller de Communauté de communes à la Région. La volonté ministérielle n'est pas de cantonner la démarche à un périmètre particulier, mais de favoriser l'émergence d'une réflexion et d'une stratégie alimentaire globale. En effet, le PAT s'ancre dans le Système Alimentaire Territorial (SAT) c'est-à-dire la façon selon laquelle une société s'organise pour s'alimenter, donc toute la chaîne alimentaire : production, transformation, distribution, consommation. Cela s'ancre dans un territoire donné que l'on nomme le bassin de consommation. Le PAT est donc l'outil qui permet de recentrer l'ensemble des flux de la chaîne de production et de consommation alimentaire au cœur d'un territoire.

Contextualisation de la démarche

Le Syndicat Mixte du Pays du Giennois est la structure porteuse du Pays du Giennois. Le Pays est une entité légale depuis 1975 en France, car cette année-là, la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR) met en place les « contrats de Pays ». D'abord là pour aider les zones rurales à faire face à la déprise agricole, les Pays vont évoluer sur les thématiques du développement durable à travers la loi Voynet de 1999. Le Pays comme instance juridique est désormais fermé et ne peut plus qu'évoluer au travers d'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR).

Le Pays du Giennois s'organise autour du Syndicat Mixte du Pays du Giennois (SMPG) créé le 11 juin 1996 et regroupe deux Communautés de communes : la Communauté de communes Giennoises et la Communauté de communes Berry Loire Puisaye.

Depuis 2015, le Syndicat Mixte du Pays du Giennois s'est lancé dans une réflexion pour la valoriser ses productions du terroir. L'entrée choisie fut celle des circuits-courts. Le SMPG va d'abord se concentrer sur l'approvisionnement en produits locaux des restaurants scolaires de son territoire. Ce travail est en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Loiret.



Figure 3: Chronologie des réflexions sur l'alimentation au sein du Syndicat Mixte du Pays du Giennois, SMPG, 2020

Ainsi, durant cinq ans, le Syndicat a ouvert une porte d'entrée sur la question alimentaire au sein de son territoire pour permettre à la fois de favoriser l'approvisionnement des restaurants scolaires, mais également pour offrir et diversifier les débouchés aux producteurs du Giennois. En 2019, le Pays du Giennois est lauréat de l'appel à projet régional de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) pour la mise en œuvre du PAT. Pour la mise en place du PAT, le Pays décide donc de réaliser un diagnostic de l'alimentation sur son territoire.

Enjeux et objectifs du Projet Alimentaire Territorial

Le Projet Alimentaire Territorial du Pays du Giennois est un projet de territoire pour fédérer les acteurs de l'alimentation. Le but est de partager dans ce réseau une dynamique collective sur ce sujet transversal au travers d'outils comme la mise en place d'une stratégie suivie d'un programme d'action. Avec de nombreuses initiatives et dynamiques existantes déjà sur le territoire, le PAT va chercher à fédérer celles-ci et leur donner à la fois un socle et un appui communs. Les élus du territoire ont pris conscience de cette nécessité de penser l'alimentation dans le territoire. Les objectifs du PAT du Pays du Giennois sont :

- Impulser et accompagner l'émergence d'un projet alimentaire sur le territoire du Pays du Giennois.
- Conduire des actions opérationnelles à destination de la restauration collective, des élus et de la population locale pour changer les comportements alimentaires et favoriser « le manger local ».

Les Projets Alimentaires Territoriaux répondent aux enjeux mis en exergue dans le Programme Alimentaire National (PNA) et qui sont au nombre de trois :

- **Economique**: structuration et consolidation des filières, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de valeur ajoutée sur le territoire, contribution et soutien à l'installation d'agriculteurs, préservation des espaces agricoles
- Environnemental : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation de mode de production agro-écologique (dont l'agriculture biologique), préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire.
- **Sociale**: éducation alimentaire, créations de liens, accessibilité pour tous, don alimentaire, valorisation patrimoniale.

Les grandes thématiques de l'alimentation dans la construction d'un Projet Alimentaire Territorial



Figure 4: Schéma thématique du PAT, SMPG, 2020

Les enjeux du PAT sont multiples. Ils se déclinent au travers de six grandes thématiques schématisées ci-contre. On peut noter que dans ces enjeux on retrouve en détail : l'ancrage territorial de l'alimentation, le développement économique des territoires, la préservation des écosystèmes, des ressources naturelles du territoire, la qualité de l'alimentation, la lutte contre la pauvreté et contre la précarité alimentaire ou encore la gouvernance participative du système alimentaire.

Le PAT est un projet ancré localement qui vise à développer une agriculture de qualité et à promouvoir la consommation de produits locaux. C'est donc un projet de qualité qui s'appuie sur une multitude d'acteurs. Chacun doit participer à une co-construction des différents enjeux de l'alimentation dans le territoire, c'est-à-dire environnemental, sanitaire ou nutritionnel. C'est de là que naît la transversalité du projet territorial.

I – METHODOLOGIE

Les PAT sont des projets qui répondent à des objectifs précis, mais ils peuvent aller bien en avant de ceux-ci. Le Pays du Giennois, déjà fort d'une expérience sur l'approvisionnement local dans les cantines scolaires souhaite aller plus loin et faire émerger une dynamique plus large sur son territoire. Les prémices d'une gouvernance alimentaire territoriale ont été mises en place avec les différents groupes de travail et la fédération à la fois des cantines, des producteurs mais aussi des élus. Ce diagnostic a pour but de renforcer et de poursuivre cette dynamique de fédération. Toutefois, le contexte de réalisation de ce diagnostic a quelque peu perturbé la mise en place de cette gouvernance notamment avec le confinement lors de la crise sanitaire liée au coronavirus. Le travail sur les fiches actions proposées à la suite de ce diagnostic fera l'objet de discussion et de groupes de travail qui veilleront à remettre les différents acteurs au cœur de ce projet.

Le but de ce diagnostic est de faire émerger les autres dynamiques présentes ou non sur le territoire et de permettre au Syndicat Mixte de porter de nouveaux projets ou de renforcer ceux déjà existants en matière d'alimentation sur le territoire. Ce diagnostic repose sur plusieurs questions :

Quelles productions agricoles sont facilement identifiables comme locales dans le Giennois? Comment les valoriser ? Comment développer les filières moins visibles ou absentes ?

Quelle offre est proposée en produits locaux dans le territoire du Giennois ? Comment se structuret-elle ? Les producteurs ont-ils développés les circuits-courts ? Quels développements et freins sont envisageables?

Y a-t-il une réelle consommation de produits locaux sur le territoire ? Les consommateurs en sont-ils demandeurs? La production agricole du Pays du Giennois permet-elle de couvrir en grande partie la demande des consommateurs ?

Quelles initiatives locales sont présentes ? De quelle visibilité bénéficient-elles ? Rendent-elles plus accessibles les produits locaux sur le territoire?

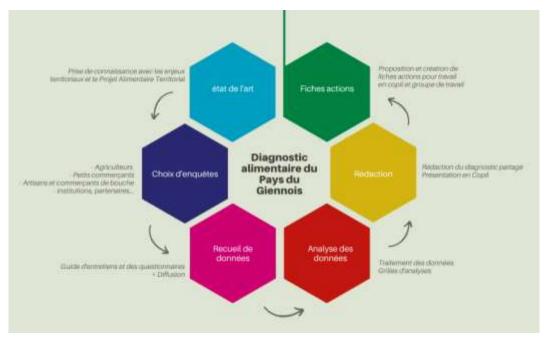


Figure 5: Carte mentale de la méthodologie d'un diagnostic de PAT, SMPG, 2020

La carte mentale ci-dessus retrace les différentes étapes de ce diagnostic. Cette méthodologie permettra de dresser une vision globale du territoire sous forme d'un bilan général. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des données qualitatives issues d'entretiens téléphoniques pour la grande majorité et de données quantitatives obtenues entres autres par la diffusion de questionnaires, mais également par les données de l'étude du Département du Loiret et de la Chambres d'Agriculture du Loiret auprès des habitants sur leurs habitudes de consommation ou le diagnostic agricole du SMPG de 2018.



Figure 6: Acteurs et partenaires interrogés lors diagnostic alimentaire, SMPG, 2020



II – LES DYNAMIQUES TERRITORIALES EN PAYS DU GIENNOIS

2.1 Présentation du territoire



Figure 7: Localisation de Gien, SMPG

Le Pays du Giennois comprend deux Communautés de communes : la Communauté de communes Giennoises à l'ouest et la communauté de Communes Berry Loire Puisaye à l'est. Le Pays du Giennois regroupe ainsi 31 communes pour 45 965 habitants soit environ 6,7% de la population totale du département du Loiret.

Le Pays du Giennois est un territoire de 917,13 km². La grande majorité des activités sont concentrées dans les trois pôles du territoire et qui sont :

- **Gien**, sous-préfecture du département et capitale historique et géographique du Pays du Giennois est la ville qui possède le plus d'habitants sur le territoire avec 14 559 habitants.
- Briare, ville touristique de 5 559 habitants.
- Châtillon-sur-Loire avec 3 114 habitants.

Ces trois villes se situent le long de la Loire, fleuve qui traverse de part en part le territoire giennois. Véritable aménité environnementale, la Loire marque fortement l'espace. Les villes principales sont construites et structurées le long de cet axe qui est à la fois une richesse environnementale, un axe de communication, mais aussi une barrière géographique naturelle.



Figure 8: Présentation du Pays du Giennois, 2017

Un pays marqué par des aires paysagères variées

Le Pays du Giennois est une région historique, mais il n'est pas marqué par une unité naturelle qui lui est propre. En effet, la diversité du territoire est dans sa pluralité d'aires paysagères. Six grandes régions naturelles forment une confluence dans le Pays du Giennois :

- Le Berry, région de grandes cultures.
- La Sologne est une des régions forestières les plus importantes de France. Elle est renommée notamment pour l'activité de la chasse.
- **Le Val de Loire**, marqué par le fleuve de la Loire et les forêts, c'est une région forte en biodiversité.
- La Forêt d'Orléans est la plus grande forêt domaniale de France.
- Le Gâtinais est une entité paysagère marquée par une alternance de forêt et de cultures agricoles.
- La Puisaye a une image de région naturelle parcourue au travers de petites vallées de forêts, étangs et zones humides.



Figure 9: Aires paysagères du Pays du Giennois, SCoT, SMPG, 2015

Vers le sud-est du Pays du Giennois, il est également possible de voir les coteaux du Giennois. Cette appellation du vin giennois est également une marque paysagère forte en plus de la Loire quand on arrive dans le territoire par le sud le long du fleuve.

Ce croisement de paysages offre une diversité impressionnante sur un territoire plutôt restreint et que l'on ne retrouve pas ailleurs. Le Giennois est un véritable carrefour de régions naturelles. C'est une opportunité majeure pour la valorisation territoriale. Pourtant cette absence de cohérence paysagère peut fragiliser la perception d'une entité giennoise. Néanmoins chacune de ces aires est un atout pour la production agricole car chaque région naturelle possède un système agricole différent. On suppose donc que ces aires sur le plan agricole peuvent être complémentaires. Il est important de souligner que plus qu'au travers d'une entité administrative, les territoires fonctionnent bien souvent par régions naturelles. Certaines communes du Pays du Giennois sont donc plutôt tournées par exemple vers le Berry que vers Gien. La Loire peut également renforcer cette fracture entre espaces car c'est une frontière naturelle. Le Giennois possède quatre ponts routiers pour franchir la Loire : deux à Gien, un à Châtillon-sur-Loire et un quatrième à Beaulieu-sur-Loire. On peut noter également la présence d'un Pont-Canal à Briare et d'un ancien pont ferroviaire à Gien aujourd'hui fermé.



La Loire, Châtillon-sur-Loire



Vignes, Ousson-sur-Loire



Champ, Autry-le-Châtel



Etang, Coullons



Forêt, La Bussière



Champs et bosquets, Cernoy-en-Berry

2.2 La population giennoise : dynamiques démographiques

La population giennoise est concentrée majoritairement dans les trois pôles cités plus haut : Gien, Briare et Châtillon-sur-Loire. La particularité de ces trois pôles est qu'ils sont tous situés le long de l'axe ligérien. En reprenant les éléments d'analyse paysagère, on remarque que la population suit principalement la Loire. Dans les zones au Nord et à l'Est, les communes sont peuplées souvent de moins de 1000 habitants voire même parfois de moins de 100 habitants, principalement du côté de la Puisaye. Cette polarisation de long de l'axe ligérien s'explique par l'implantation historique des villes. Gien par exemple concentre une grande partie des services et des équipements.

Ces degrés de population par communes s'expliquent aussi par l'agriculture. Les cultures, plus grandes à l'Est et dans le Berry façonnent les territoires. Les communes y sont plus rurales. A l'inverse, le long de la Loire en redescendant vers la Nièvre, la pratique agricole est d'avantage tournée vers la viticulture dans les coteaux du Giennois, ce qui demande moins de terres que les grandes cultures. L'urbanisation suit donc la Loire au milieu des vignes. Dans les confins de la Forêt d'Orléans la densité est plus faible qu'en limite de Sologne par rapport au reste du territoire s'explique par deux raisons : d'abord par le nombre de forêts qui s'y étendent et ensuite la seconde raison qui en découle est l'activité de la chasse qui maintient une forte pression foncière sur ces espaces.

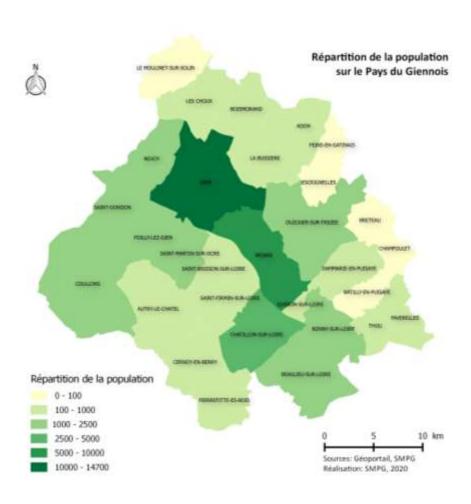


Figure 10: Répartition de la population dans le Pays du Giennois,

Le Pays du Giennois n'est pas un territoire très dense par rapport au reste du département du Loiret. En effet, le Pays du Giennois accuse une densité de 50 habitants par km² contre 100 habitants par km² pour l'ensemble du Loiret. De fortes disparités s'observent entre certaines communes au sein même du territoire du Pays du Giennois, notamment le long de la Loire puisque les trois plus grandes communes que sont Gien, Briare et Châtillon-sur-Loire s'y concentrent.

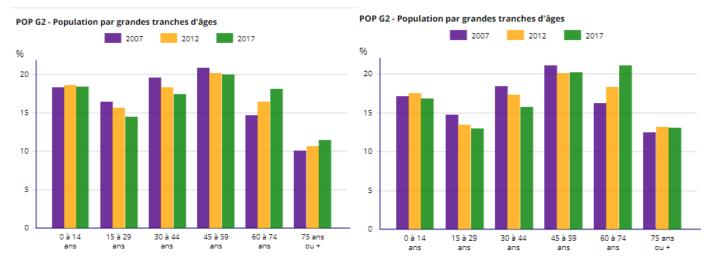


Figure 12: Répartition de la population de la CC giennoises Source : INSEE, statistiques, dossier complet

Figure 11: Répartition de la population de la CC Berry Loire Puisaye Source : INSEE, statistiques, dossier complet

La population présente sur le territoire est relativement âgée : 17,69% a moins de 15 ans, mais la majeure partie de la population a plus de 45 ans puisque la tranche des 45 à 59 ans représente 20,09% de la population et celle des 60 à 74 ans compte jusqu'à 19,43%. Les moins de 30 ans (15 à 29 ans) sont les moins représentés avec 13,85% sur l'ensemble de la population du Pays du Giennois. On note toutefois une différence entre les deux Communauté de communes qui composent le Pays puisque celle de Berry Loire Puisaye est globalement moins peuplée et plus âgée que celle giennoises. Quand les 40 – 59 ans est la part la plus représentée dans la Communauté de communes giennoises, c'est la part des 60 à 74 ans qui domine en Berry Loire Puisaye. L'âge de la population est intéressant, pour ce diagnostic, car elle permet de dresser un portrait des consommateurs et des modes de consommation utilisés.

Sur une base de plus de 3 000 répondants, le Département du Loiret et la Chambre d'Agriculture du Loiret ont menés une étude auprès de ses habitants dans le cadre de leur Projet Alimentaire Territorial. Selon cette étude, 37% des habitants du Pays du Giennois feraient leurs courses alimentaires via des circuits-courts. Toutefois ces chiffres sont à relativiser car sur l'ensemble du département 61% des retraités effectuent leurs achats dans les marchés. Ces résultats confirment que les consommateurs les plus âgés sont toujours intéressés par les modes plus « traditionnels » comme les marchés. L'enquête révèle également que les circuits-courts sont plébiscités à hauteur de 47% dans les zones peu denses et urbanisés, notamment dans les communes de moins de 1 000 habitants.

2.3 Tour d'horizon de la planification et de l'aménagement territorial

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)

Le SCoT est un outil de planification stratégique. Selon le site du ministère de la Cohésion des Territoires, « le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat... ». Ce document est à l'échelle des trois anciennes Communautés de communes du Pays, prémices d'une fusion entre la Communautés de communes de Briare et la Communautés de communes de Châtillon-sur-Loire qui ne laissera que les deux Communautés de communes actuelles. Plusieurs objectifs de ce document stratégique et d'orientations font état de l'agriculture et des paysages du Pays du Giennois. Parmi les trois enjeux du SCoT, le deuxième est axé particulièrement sur « la préservation d'un paysage de grande qualité ». Cela passe par plusieurs objectifs. L'état des lieux montre que la Loire est le liant entre les différentes parties du Pays qui sont éclatées dans une forte diversité de paysages. Le document de synthèse explique que le Pays du Giennois est fort de cette diversité et de sa « ruralité » qui s'exprime par les activités agricoles qui façonnent les paysages. De plus, « le développement de l'activité agricole doit être anticipé, tant par les fonctions associés aux terres agricoles que par le devenir des exploitations, dont certaines ne possèdent pas de successeur ». Au travers du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le Pays du Giennois entend valoriser les aires paysagères du territoire notamment avec la préservation d'un « maillage dense de continuités écologiques ».

Dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), certaines prescriptions opérationnelles sont prises. Elles obligent les élus à les appliquer dans la construction de documents de planification comme les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU ou PLUi) pour répondre aux objectifs stratégiques du SCoT. Dans la première orientation « Garantir la structuration agri-naturelle du territoire », il est préconisé :

- de préserver la Trame Verte et Bleue (TVB) en assurant la continuité écologique dans les continuums écologiques et en assurant la pérennité des corridors, en protégeant la biodiversité notamment en gérant les interfaces entre réservoirs écologiques et zones urbanisées. Cela passe également par la préservation des espaces boisés et bocagers et l'accessibilité de la TVB.
- de préserver les espaces stratégiques pour l'agriculture par la protection des espaces agricoles, notamment en les gérant et en permettant leur évolution qualitative. Les communes sont notamment encouragées à créer des Zones Agricoles Protégées (ZAP) dans les PLU.
- de maintenir l'identité et la qualité des paysages par la préservation des couloirs paysagers et la valorisation du patrimoine bâti identitaire. Il est également préconisé d'intégrer des interfaces entre les espaces pour limiter les ruptures et soigner les transitions.

Dans la troisième orientation « Assurer le développement des pôles d'emplois et de pérenniser les dynamiques économiques du Pays », il est préconisé de réduire la consommation foncière liée à l'habitat et au développement économique et de maîtriser les occupations et utilisations du sol au sein des zones agricoles.

Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi)

Suite au transfert de compétences initié par la loi pour l'Accès au Logement et Urbanisme Rénové (ALUR) aux intercommunalités des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), celles du Pays du Giennois ont élaboré deux PLUi sur le territoire de chaque Communauté de communes. Dans le cadre de cette élaboration, des diagnostics agricoles ont été réalisés en 2016.

Généralement, on remarque une diminution du nombre d'exploitants accentuée par le fait qu'il n'y a pas de succession dans les exploitations. Une attention particulière est portée aux paysages agricoles en proie à une pression forte de l'expansion forestière et de l'urbanisation. En plus de faire un état de lieux de l'agriculture et des productions sur le territoire, des enjeux sont soulevés notamment sur la durabilité et la rentabilité économique de l'agriculture pour les agriculteurs et de la gestion des paysages. Ces enjeux sont repris dans le diagnostic agricole du Syndicat Mixte du Pays du Giennois de décembre 2018 et visent à :

- Accroître l'action foncière pour maintenir une diversité agricole et paysagère garante d'une souveraineté alimentaire
- Structurer une gouvernance alimentaire afin de favoriser la concertation entre producteurs, transformateurs et consommateurs sur le territoire
- Favoriser le développement de filières alimentaires locales.

D'ores et déjà, le Pays du Giennois pense les enjeux agricoles au travers de l'alimentation et engage la construction d'un système alimentaire territorial (SAT) sur le territoire du Pays du Giennois.

Les deux PLUi en œuvre sur le territoire du Pays du Giennois reprennent des éléments de valorisation et de préservation de la qualité paysagère qui est perçue comme fondatrice d'identité. Le patrimoine bâti est également souligné comme potentiel de requalification et de préservation des identités spécifiquement communales.

L'Agenda 21

L'Agenda 21 est un programme local d'actions en faveur du développement durable. Il a pour but d'améliorer les politiques publiques locales et que celles-ci se projettent plus dans l'avenir des territoires par le développement durable. Le Pays du Giennois a mis en place trois défis. Dans le premier « Préserver et gérer sur le long terme nos ressources et nos patrimoines », la première orientation stratégique est « préserver et valoriser les diversités naturelles et paysagères à partir de la trame ligérienne ». On retrouve ainsi la trame de la préservation paysagère déjà mise en évidence dans le SCoT et les PLUi.

Dans le défi 2 « Promouvoir un développement économique durable à l'échelle du Pays », la première orientation stratégique touche directement l'agriculture puisqu'il s'agit de « renforcer les valorisations économiques de notre socle agro-naturel ». Dans le détail, il s'agit de promouvoir et de valoriser la diversité agricole et de soutenir l'innovation agricole notamment avec les circuits-courts qui sont perçus comme un débouché pour les producteurs. La priorité est déjà portée sur la restauration collective.

Analyse par la matrice AFOM



ATOUTS

- aires paysagères sont diversifiées et l'agriculture du territoire résulte de cette diversité.
- Il existe déjà des projets en lien avec l'agriculture et l'alimentation qui sont nourris par les objectifs des documents de planification.



FAIBLESSES

- La population est vieillisante et en déclin notamment à l'est du territoire sur la CC Berry Loire Puisaye.
- · La population est concentrée sur quelques communes centrales.



OPPORTUNITÉS

- Les zones agricoles tendent à protégées par documents de planification déjà en oeuvre.
- · La mise en valeur d'aires paysagères permettrait sauvegarde des espaces naturels riches ainsi que du foncier et de l'activité agricoles sur le territoire du Pays du Giennois.



MENACES

- Si l'activité agricole décline d'avantage les paysages risquent de se fermer.
- La perte de dynamisme démographique sur le territoire risque de faire migrer les populations vers de nouveaux bassins de vie comme Montargis ou Orléans.

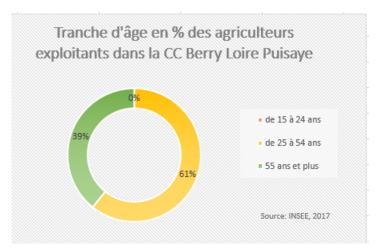


III – LE BASSIN DE PRODUCTION DU PAYS DU GIENNOIS

3.1 La population agricole

Caractéristiques de la population

Selon l'INSEE, des disparités entre la population agricole existent sur le territoire du Pays du Giennois. Cela se remarque surtout entre les deux Communauté de communes. Dans la Communauté de communes Giennoises, le nombre d'actifs agricoles n'est que de 0,8% sur l'ensemble des actifs de la Communautés de communes, contre 4,5% du côté de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye. Les graphiques ci-dessous montrent toutefois que l'agriculture n'est pas un secteur d'activité vieillissant, ou du moins cela peut-être temporisé car dans chaque Communautés de communes, plus de la moitié des agriculteurs exploitants ont moins de 55 ans. La proportion des agriculteurs exploitants de plus de 55 ans dans le diagnostic agricole du SMPG de 2016 fait état de 32%. On note également une part plus jeune dans la Communauté de communes Giennoises.



Tranche d'âge en % des agriculteurs exploitants dans la CC giennoises

de 15 à 24 ans
de 25 à 54 ans
55 ans et plus

Source: INSEE, 2017

Figure 14: Tranche d'âge de la population agricole de la Communautés de communes Berry Loire Puisaye

Figure 13: Tranche d'âge de la population agricole de la Communautés de communes giennoises

Autre caractéristique de cette population agricole: le taux de féminisation. On remarque qu'il y a plus de femmes agricultrices dans la Communautés de communes giennoises que dans la Communautés de communes Berry Loire Puisaye. Néanmoins, la part d'agriculteurs est plus basse du côté de Gien. Selon le Ministère de l'Agriculture, 30% des exploitations étaient dirigées ou codirigées en 2016 par une femme contre seulement 8% en 1970. Cette évolution est visible dans le Giennois. Cette progression est aussi effective dans le reste du Loiret.

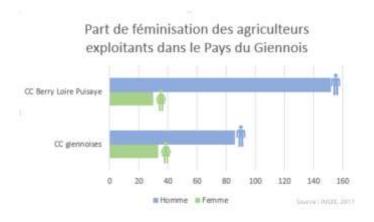


Figure 15: Part des femmes dans l'agriculture en Pays du Giennois

L'emploi agricole : une préoccupation territoriale

Selon l'INSEE en 2017, l'emploi d'actifs agricoles représentait 4,5% dans la Communauté de communes Berry Loire Puisaye contre 0,8% dans la Communauté de communes Giennoises. Pour l'ensemble du Loiret, l'emploi agricole est en diminution puisque le nombre d'exploitations baisse sur l'ensemble du territoire départementale et donc dans le Pays du Giennois.

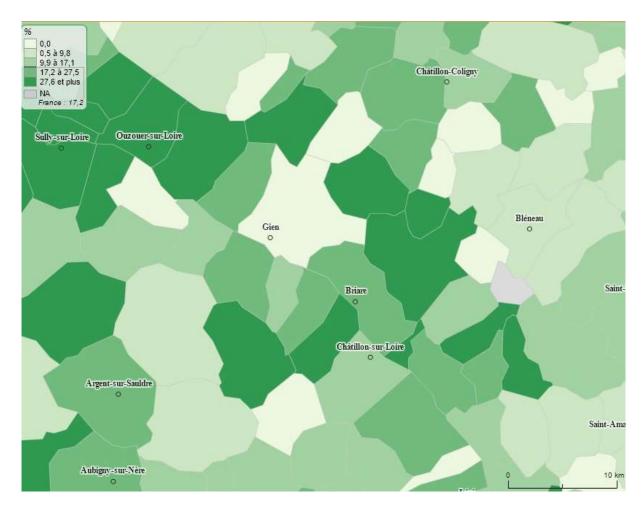


Figure 16: Part du travail salarié permanent hors cadre familial dans l'emploi agricole total en 2010 Source : Agreste, Recensement Agricole 2010

Une exploitation agricole dans le territoire du Pays du Giennois compte en moyenne environ 1,5 exploitant. Il est toutefois possible que la plupart des exploitations fassent appel à des travailleurs saisonniers. Comme le montre la carte ci-dessous, le travail saisonnier est peu représenté sur le territoire sauf dans le sud-est, le long de la Loire et cela peut s'expliquer par la présence des vignes du coteau du Giennois qui demande de la main d'œuvre au moment des vendanges.

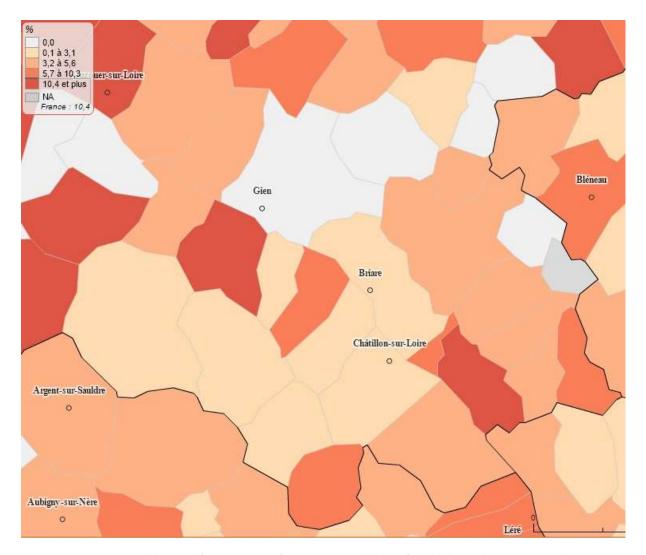


Figure 17: Part de la main d'oeuvre saisonnière et occasionnelle dans l'emploi des exploitations agricoles en 2010 Source : Agreste, Recensement Agricole 2010

3.2 Les productions du territoire

Une baisse d'exploitants qui s'accompagne d'une baisse d'exploitations

D'après le diagnostic agricole des deux Communautés de communes réalisé en 2016, le territoire du Pays du Giennois compte 288 exploitations agricoles. Alors qu'en 2000, on recensait environ 500 exploitations, en 2016, les 288 restantes accusent le coup d'une dynamique agricole fortement changeante. Cette dynamique n'est pas isolée puisqu'elle s'observe sur l'ensemble du département du Loiret. En effet, cette baisse du nombre d'exploitations est due notamment au regroupement d'exploitations, parfois par manque de repreneurs, mais aussi parce que les formes sociétaires se développement comme les Groupement Agricole d'Exploitations en Commun (GAEC) ou les Entreprises à Responsabilité Limitée (EARL).

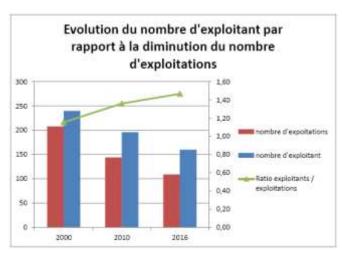


Figure 18: Nombre d'exploitants et d'exploitations dans la Communauté de communes giennoises

Source : Diagnostic agricole, 2016

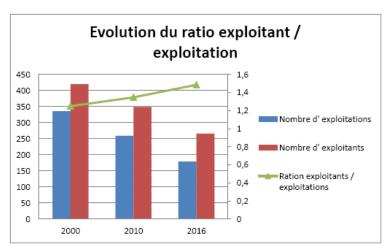


Figure 19: Nombre d'exploitants et d'exploitations dans la Communauté de communes Berry Loire Puisaye

Source : Diagnostic agricole, 2016

Une Surface Agricole Utilisée inégalement répartie?

La répartition de la Surface Agricole Utilisée (SAU) montre une légère inégale répartition entre le nordouest et le reste du territoire du Pays du Giennois. Alors qu'elle atteint plus de 100 hectares en moyennes à l'est du territoire en Puisaye (présence de cultures céréalières), elle descend jusqu'à moins de 30 hectares au Moulinet-sur-Solin. Cela pourrait s'expliquer par la présence du massif forestier de la forêt d'Orléans, néanmoins, la commune de Les Choux, limitrophe au Moulinet-Sur-Solin a un fort taux de SAU. Les inégalités de répartition de SAU sont plus marquées avec les territoires limitrophes notamment du côté d'Ouzouer-sur-Loire. Globalement le Pays du Giennois est supérieur à la moyenne nationale (52,6 hectares) puisque les communes sont en moyenne entre 52,6 à 73,5 hectares.

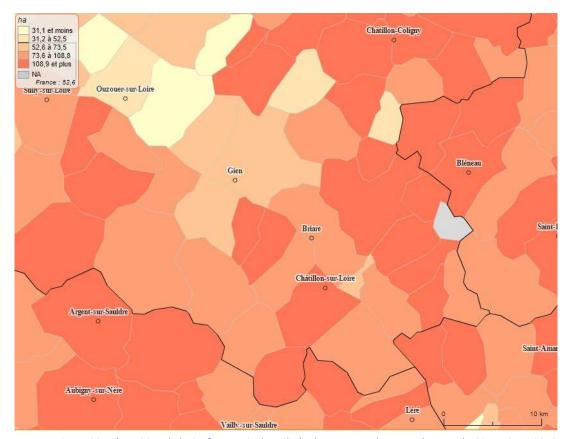


Figure 20: Répartition de la Surface Agricole Utilisée dans et aux alentours du Pays du Giennois en 2010 Source : Agreste, Recensement Agricole 2010

Toutefois, la Surface Agricole est en constance baisse depuis les années 1970. La Région Centre-Val-de-Loire est classée troisième région pour sa SAU moyenne (94 hectares). Malgré cela, on observe une baisse plutôt généralisée de la SAU par commune notamment au nord de la Loire pour le Pays du Giennois. Deux facteurs peuvent expliquer ce déclin : d'une part, l'expansion de la forêt et d'autre part, la transmission difficile des exploitations agricoles qui ne trouvent forcément de pas repreneurs. Attention toutefois, l'évolution ci-contre montre une évolution calculée en fonction de la commune d'exploitation et non pas de la commune de espaces agricoles pouvant être rattachés à l'exploitation qui est dans une autre commune.

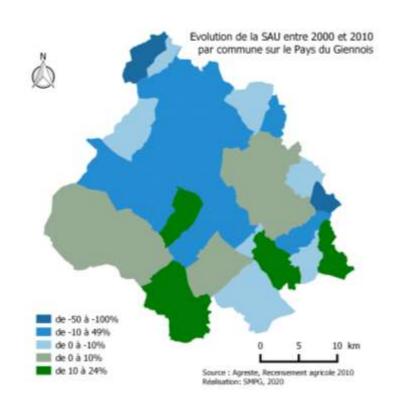


Figure 21: Evolution de la SAU entre 2000 et 2010 dans le Pays du Giennois,

L'occupation du sol

L'agriculture occupe une part importante sur le territoire du Pays du Giennois. Cela représente 41 179 hectares, soit environ 45% du foncier du territoire. La moyenne nationale est à 50%. La place de l'agriculture est moins marquée du côté de la Communauté de communes Giennoises néanmoins les productions restent diversifiées entre et dans les Communautés de communes. L'ouest du territoire (la CC Berry Loire Puisaye) rassemble 52% de terres agricoles.

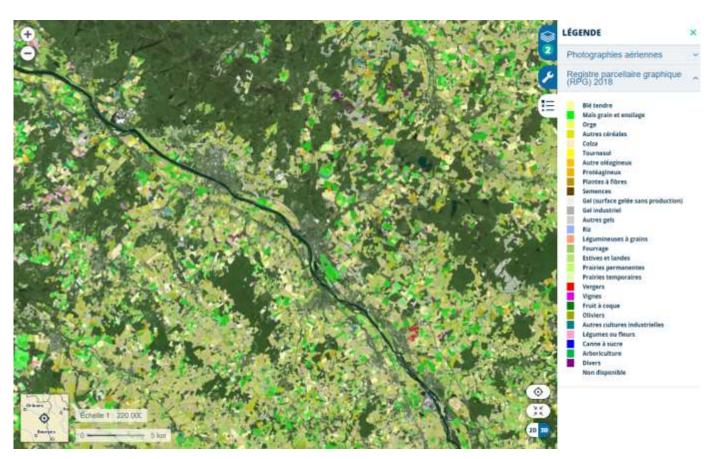


Figure 22: Registre Parcellaire Graphique (RPG), Pays du Giennois, 2018 Source : Site « Géoportail »

Comme on peut le constater, le nord du territoire est très marqué par la forêt (en vert foncé). La Loire joue un rôle de fracture puisque les espaces les plus agricoles se trouvent au sud de la Loire, du côté du Berry. On remarque également une frange forestière à l'ouest qui correspond à la Sologne et qui tend de plus en plus à venir « grignoter » les terres agricoles. A l'est, la tache rouge correspond à l'arboriculture, qui est également un marqueur paysager fort en remontant la Loire vers la Nièvre et participe à la diversité agricole du Pays du Giennois.

Une production agricole diversifiée

Fragmenté entre plusieurs aires paysagères, le Pays du Giennois se caractérise aussi par des diversités dans les productions agricoles présentes sur le territoire. Au nord du territoire, la forêt occupe le plus les espaces, laissant donc peu d'espaces aux pratiques agricoles.

La production de céréales et d'oléoprotéagineux

Présente fortement dans le territoire, elle représente à elle seule près la moitié des productions agricoles du Giennois. En effet, près de 23 800 hectares sont dédiés aux grandes cultures dont principalement les céréales et les oléoprotéagineux. Toutefois les grandes cultures sont souvent associées à d'autres types de productions. Cela représente les deux-tiers des exploitations agricoles :

- 50% en polyculture élevage.
- 16% avec d'autres productions végétales comme la viticulture, l'arboriculture ou les légumes de plein champ.

L'élevage, marqueur des paysages

La SAU en Pays du Giennois est d'abord tournée vers les céréales et les oléoprotéagineux, mais en seconde place on trouve les surfaces en fourrage et en prairies (2 409 hectares). La pratique de l'élevage est plutôt diversifiée sur le territoire car on trouve à la fois des bovins viande, lait, ovins et caprins et porcins. L'aviculture est également présente. Pour l'élevage ovin et caprin, la commercialisation est à la fois pour la viande et pour le fromage et les dérivés.



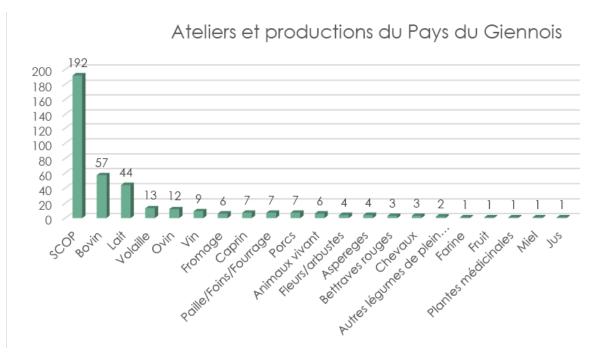


Figure 23: Ateliers et productions du Pays du Giennois. Données Chambre d'Agriculture du Loiret 2016 Source : Diagnostic Agricole 2018, SMPG

Les Surfaces en Céréales et en Oléoprotéagineux (SCOP) sont largement majoritaires sur le Pays du Giennois. Toutefois, on peut relativiser cette importance avec une forte diversité dans l'élevage. De plus, de nombreuses cultures viennent contribuer à la diversité paysagère, même si elles ne sont pas dominantes, notamment la viticulture et l'arboriculture qui sont présentes le long de la Loire du côté de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye.

3.3 Les labels et l'Agriculture biologique

Deux AOP sur le territoire

Le Pays du Giennois possède deux Appellations d'Origine Protégées : l'AOP Coteaux du Giennois et l'AOP Crottins de Chavignol. Il s'agit d'une production viticole le long de la Loire et une production fromagère remontant du nord de Bourges jusqu'au sud de Châtillon-sur-Loire.

L'AOP Crottins de Chavignol est reconnue depuis 1976. Pour le Pays du Giennois elle concerne essentiellement les communes au sud de la Loire. Le Pays compte 11 producteurs dans la filière Chavignol.

L'AOP Coteaux du Giennois est une chance territoriale car bien qu'à cheval sur le département du Loiret et de la Nièvre, l'appellation est rattachée directement par son nom au Pays du Giennois. L'appellation existe depuis 1998.

Les deux AOP ont été identifiées dans le Schéma de Cohérence Territorial comme des espaces agricoles stratégiques qui doivent être protégés et mis en valeur.

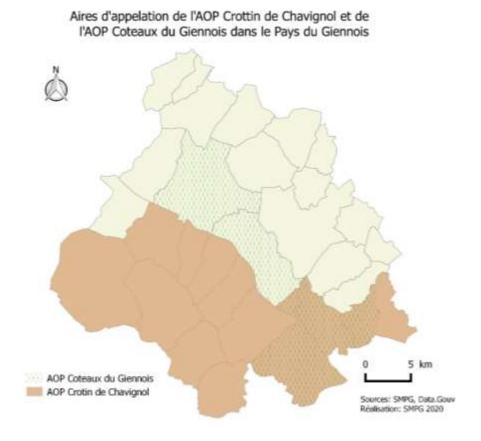
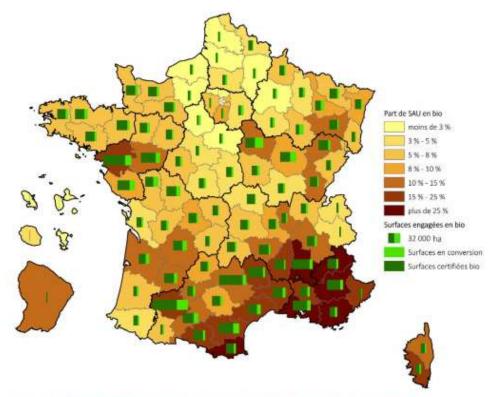


Figure 24: Aires d'Appellations d'Origine Protégée dans le Pays du Giennois, SMPG, 2020

L'Agriculture Biologique

La France comporte de nombreuses inégalités sur son territoire en termes de part de l'Agriculture Biologique dans les cultures régionales. Les Régions ayant déjà amorti un changement et une labellisation des surfaces agricoles sont également celles qui continuent à convertir le maximum de Surfaces Agricoles Utilisées. On retrouve dans ces régions toute la frange méditerranéenne avec la Corse, les Pays de la Loire ainsi que la Guyane. Une nouvelle dynamique semble s'instaurer également dans l'est pyrénéen et en région Bourgogne-Franche-Comté. Dans le détail, certains départements sont plus moteurs.

Répartition régionale des surfaces certifiées bio en 2019



Source: Agence BIO/OC, 2020 hors surfaces non rapportées estimées à 50 000 ha; Agreste/SAA, 2019

Figure 25: L'Agriculture Biologique par région en France en 2019

La Région Centre-Val-de-Loire fait office de mauvais élève pour l'Agriculture Biologique en France en 2019. En effet, celle-ci est classée 13^{ème} au rang des régions françaises en matière de SAU en biologique. En 2015, elle était au 12ème rang. On peut donc supposer que l'investissement de la Région Centre-Val-de-Loire n'est pas suffisant pour faire face à l'augmentation de l'Agriculture Biologique dans les autres régions. Entre 2018 et 2019, le nombre de surfaces biologiques a pourtant augmenté de 8,7%. La progression du département du Loiret reste faible, mais pourtant légèrement au-dessus moyenne régionale puisque cette même évolution est de 9,9% soit 5 641 hectares aujourd'hui labellisés en biologique. Pour autant, le Loiret ne fait pas figure de bonne élève à l'échelle de la Région. En effet, il ne

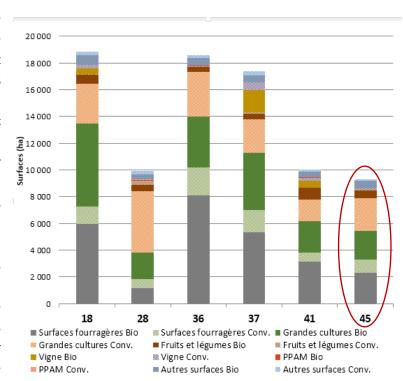


Figure 26: Répartition des surfaces certifiées bio et en conversion par filières et par département en Région Centre-Val-de-Loire, Agence Bio, 2019

représente que le sixième et dernier département en termes de SAU certifiée biologique. Les surfaces fourragères dominent avec 2325,634 hectares, suivies des grandes cultures avec 2153,67 hectares. La SAU totale dans le Loiret en bio certifié et en conversion est de 9 302 hectares soit environ 11% de la SAU totale en bio et en conversion pour l'ensemble de la Région Centre-Val-de-Loire.

Dans le Pays du Giennois, les agriculteurs installés en biologique sont plutôt inégalement répartis puisqu'on en retrouve essentiellement au sud du territoire mais également à l'est. L'Agence Bio a recensé 15 agriculteurs sur le territoire du Pays du Giennois en Agriculture Biologique. Cela reste minoritaire au regard des agriculteurs en agriculture conventionnelle, mais les installations en biologique prennent de l'importance sur certaines communes.

Nombre d'agriculteurs en agriculture biologique sur le territoire du Pays du Giennois en 2018



Figure 27: Nombre d'agriculteurs Bio par communes dans le Pays du Giennois en 2018 Diagnostic Agricole, SMPG, 2018

Pays du Giennois 2019- QGIS Source des données : Agence bio

3.4 Le foncier agricole

Des espaces agricoles contraints par l'urbanisation et la forêt

Le Pays du Giennois a connu de nombreuses évolutions depuis plus de cinquante ans. La Surface Agricole a diminué et les parcelles se sont agrandies. On peut également remarquer l'étalement urbain, très conséquent dans certaines zones, notamment au nord de Gien. Depuis les années 50, la population a fortement augmenté. L'étalement urbain en est la conséquence. En 1954, la population giennoise comptait 8 322 habitants. En 1990, la population de la ville avait presque doublé pour atteindre 16 477. Aujourd'hui la population est en déclin, mais l'urbanisation a laissé sa trace.

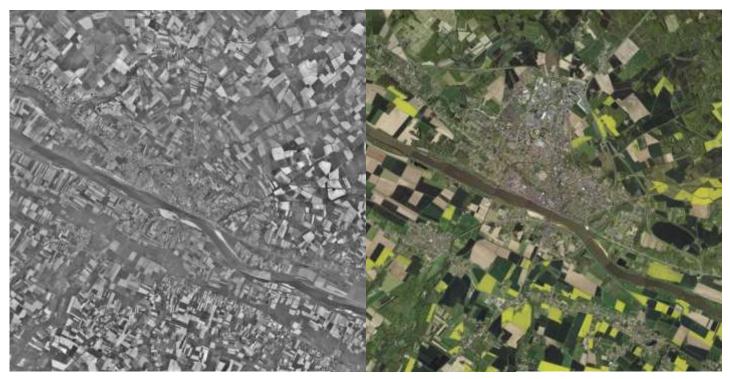


Figure 28: Evolution de la commune de Gien (1955 – 2016)

Source: IGN, « remonter le temps »



Figure 29: Evolution de la commune de Châtillon-sur-Loire (1955 – 2016)

Ces photographies aériennes illustrent en plus de l'étalement urbain, les différentes évolutions paysagères et notamment le changement des pratiques agricoles et leurs impacts. Le remembrement des années 60 à 80 a eu pour effet d'ouvrir les paysages notamment avec les grandes cultures. Ici, les parcelles agricoles sont plus grandes du fait aussi d'une mécanisation plus accrue de l'agriculture. L'autre changement majeur sur les paysages est à l'inverse du premier puisqu'il s'agit d'une fermeture, dû à l'étalement de la forêt. Ce changement est plus marqué au nord du territoire du Pays du Giennois, à la queue de la Forêt d'Orléans.



Figure 30: Evolution de la commune de Les Choux (1955 – 2016)



Figure 31: Evolution de la commune de Cernoy en Berry (1955 – 2016)

Le prix du foncier

Le foncier agricole français est l'un des moins chers d'Europe. En effet, le prix moyen de l'hectare en 2015 était de 6 010 euros/hectare. Certains pays européens dépassent largement les 60 000 euros/hectares. Le prix est resté relativement stable, mais on enregistre une baisse entre 2016 et 2017. Le prix de l'hectare agricole français augmente toutefois légèrement ces dernières années. En 2018, le prix moyen était de 5 990 euros/hectare. En Centre-Val-de-Loire le moyen de l'hectare est à 6 110€ en 2018 soit légèrement supérieur à la moyenne nationale.

PRIX MOYEN DES PARCELLES DANS LE **LOIRET EN 2018**

Terres et prés libres : 5 200 €/ hectare

Terres et prés loués : 4 620 €/ hectare

Forêt (Sologne): 7 000€/ hectare

Vignes en AOP Coteaux du Giennois : 18 000 €/ hectare

Le prix du foncier agricole révèle donc de grandes disparités. La forêt joue un rôle fondamental dans la répartition du foncier. Le prix de la forêt s'explique par la présence de la Sologne, vaste massif forestier où les activités de chasse historiquement dominent. Certains propriétaires changent donc parfois l'orientation des parcelles pour bénéficier d'un revenu plus avantageux.



3.5 Les aides territoriales à l'agriculture

Les aides financières

Le Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST)

Pour pallier à la baisse du nombre d'exploitations et d'exploitants, le Pays du Giennois a contractualisé avec la Région Centre-Val de Loire pour la mise en place d'un Contrat de Solidarité Territorial (CRST) qui permet de soutenir l'installation d'agriculteurs sur le territoire ainsi que l'achat de matériels de production de transformation et de commercialisation liés à la diversification agricole. Les CRST sont des outils de mises en œuvre de stratégie régionale qui contribuent à répondre aux enjeux régionaux d'optimisation des « potentialités de développement de chaque territoire au regard de ses spécificités et de contribuer à réduire les disparités des conditions de vie des habitants » selon la Région Centre-Val-de-Loire dans son cadre d'intervention. Cette contractualisation correspond au bassin de vie. La stratégie régionale au travers du CRST permet également de financer les Trames Vertes et Bleues et de soutenir les projets d'innovations agricoles en faveur de la biodiversité.

Dans son plan d'actions 2020 mobilisant le CRST, le Pays du Giennois propose une pérennisation d'une agriculture diversifiée et de qualité s'appuyant notamment sur la polyculture-élevage et le maraîchage. Pour cela il est notamment préconisé de s'appuyer sur les filières locales déjà existantes et sur le développement et la mise en place de circuits-courts alimentaires (production, transformation, commercialisation) mise en corrélation avec le bassin de consommation du Giennois.

Contrats d'Appui au Projet des Filières Région Centre-Val de Loire (CAP Filières)

Le CAP Filières est une politique partenariale qui rassemble plusieurs professionnels agricoles et forestiers au sein d'un comité filières piloté par la Chambre d'Agriculture. En Région Centre-Val-de-Loire, il existe 14 filières qui sont :

Apiculture

Arboriculture

Bovins lait

Bovins viande

Caprins

Équins

Forêt-Bois

Grandes cultures

Horticulture-Pépinière

Légumes

Ovins

Viandes blanches

Semences et Plants

Viticulture

Celles-ci assurent la représentativité du monde agricole et forestier c'est-à-dire de la production à la transformation, mais également la formation et la recherche. Chacune constitue un programme d'actions en faveur de projets collectifs avec financements. Après un diagnostic de la filière, des enjeux et objectifs sont fixés en faveur d'une stratégie. Enfin, la décision est accordée pour un soutien financier des actions. Le CAP Filières se base sur un double engagement : d'une part des aides sont accordées et d'autre part les acteurs de la filière s'engagent sur des actions réfléchies et partagées.

L'animation territoriale

A ces premières actions de soutien aux agriculteurs s'ajoute celle d'une animation d'un réseau large d'acteurs sur le territoire. En premier lieu, on peut citer l'action de l'ADEAR 45 (Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural du Loiret) qui accompagne les actions locales notamment au travers d'un accompagnement et d'un suivi de l'installation au projet.

Les agriculteurs peuvent également solliciter l'association Terre de Liens qui facilite l'accès au foncier, notamment en acquérant des terres. L'association est ouverte aux citoyens qui investissent dans le projet. Il s'agit donc d'un projet solidaire, social, mais aussi écologique puisque les fermes de Terre de Lien sont louées à des agriculteurs qui veillent à garantir une agriculture de proximité, biologique, et dans des systèmes de production agri-diversifié. En 2018, trois agriculteurs ont pu s'installer sur la commune de Breteau grâce au système d'investissement solidaire de Terre de Lien.

Enfin, le réseau Initiatives pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale (InPACT) rassemble une vingtaine d'association qu'elles soient locales, départementales ou régionales. Ensemble et au travers du réseau InPACT, elles portent un projet d'agriculture durable et innovant ancré dans les territoires. Le rôle d'InPACT est caractérisé par des actions :

- d'accompagnement d'agriculteurs en circuits-courts
- de développement de modalités de vente directe
- d'accompagnement de projets logistiques ou de la structuration de filières
- d'appui à l'installation d'agriculture
- d'accompagnement des projets pour la restauration collective

Le réseau InPACT suit également la mise en oeuvre des Projets Alimentaires Territoriaux. InPACT vise à favoriser l'émergence et le développement de Systèmes Alimentaires Agricoles Territorialisés par la mise en relation des différents acteurs du territoire.



Analyse par la matrice AFOM



ATOUTS

- · Les productions agricoles sont diversifiées.
- · Deux aires d'AOP touchent plusieurs communes dont une qui porte directement le terme "giennois" comme marqueur territorial.
- Il existe plusieurs réseaux de soutien à l'agriculture sur le territoire.



FAIBLESSES

- La pression foncière et la fermeture de certains paysages avec l'expansion forestière réduisent la surface agricole.
- · Les agriculteurs sont âgés et n'ont pas toujours de repreneurs pour leur exploitation.
- · La part de l'emploi agricole dans l'économie locale est en recul.



OPPORTUNITÉS

- Il existe un soutien à la production agricole et aux innovations qu'il faut renforcer.
- Diversifier les productions au sein même des exploitations permettraient de d'ouvrir les débouchés.
- L'agriculture biologique prend de l'importance et peut offrir un renouveau dans le monde agricole.



MENACES

- · L'étalement urbain et l'expansion de la forêt font reculer la surface agricole. Dans certaines communes celle-ci peut être amenée à disparaître.
- · Le déclin de l'économie agricole peut aussi mettre en péril l'activité agricole dans certaines communes, avec toujours le risque que celle-ci disparaisse de la commune.



IV – BASSIN DE VIE ET DE CONSOMMATION GIENNOIS

4.1 Pratiques et besoins alimentaires

Le bassin de vie

Le Pays du Giennois est au carrefour de deux bassins de vie dominants qui rentrent quasiment dans les limites intercommunales puisqu'il s'agit du bassin de vie de Gien qui est sur la Communauté de communes giennoises et le bassin de Briare qui déborde légèrement de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye. Selon l'INSEE, un « bassin de vie » est définit comme « le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. » Le Pays du Giennois est composé en tout de quatre bassins de vie dont deux au nord qui sont plutôt des extrémités de bassins de vie extérieurs.

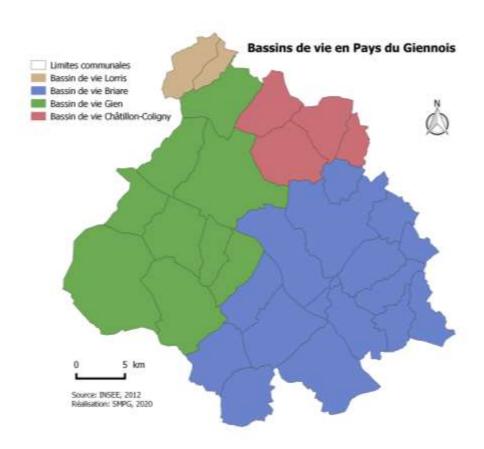


Figure 32: Bassins de vie en Pays du Giennois, SMPG, 2020

De plus, le Pays du Giennois est également englobé dans le bassin d'emploi de Gien. Au nord, seules deux communes sont considérées dans le bassin montargois. Il s'agit également des deux communes qui font partie du bassin de vie de Lorris : le Moulinet-sur-Solin et Langesse.

Des habitudes de consommations variées?

Le département du Loiret réalise le Projet Alimentaire Territorial « *Mangeons Loiret* ». Dans ce cadre, un diagnostic a été réalisé avec plusieurs études, notamment une auprès des loirétains sur leurs habitudes de consommation. Sur plus de 3 000 répondants, on dénombre seulement 137 répondants dans le Pays du Giennois. Il ne s'agit donc pas d'un échantillon représentatif des consommateurs giennois. Toutefois, il sera utilisé ici pour donner un représentatif du territoire du Giennois par rapport au reste du département du Loiret en termes d'habitudes de consommation des habitants.

Nous avons choisi de traiter plusieurs questions du questionnaire sur les habitudes de consommation des loirétains et de comparer avec les données sur le Giennois afin de savoir s'il est possible d'estimer que les dynamiques sont les mêmes dans le Giennois que dans le Loiret.

D'abord pour le Giennois, la population la plus représentée est celle des 40 à 59 ans. Les deux sous-représentées sont les personnes âgées de plus de 80 ans et les étudiants et jeunes de 18 à 24 ans.

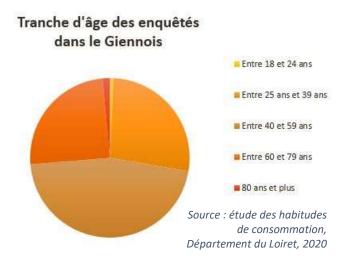


Figure 33: Tranche d'âge des répondants sur le Pays du Giennois

La définition du « local » et le « bio »

Le bio c'est : 87% 59% 29% aggrégate de la companyation de la comp

Figure 35: Définition du « bio » des giennois

Le « bio » et le « local » sont deux notions importantes dans la vision du consommateur, notamment pour appréhender un peu mieux ces besoins alimentaires. Dans le Pays du Giennois comme pour l'ensemble du Loiret, les chiffres diffèrent peu. On retrouve ainsi une grande dominance des produits bio comme étant des produits issus d'une exploitation qui n'utilise pas de produits chimiques comme les intrants ou les pesticides

Le local renvoie à une perception différente dans le Giennois. En effet, la plupart des enquêtés ne répondent pas directement avec un

périmètre. Ils considèrent d'avantage que le produit est local quand il vient directement du producteur et sans intermédiaire. Pour l'ensemble du Loiret c'est le périmètre qui domine avec 52% qui pensent que le local renvoie à la Région.



Figure 34: Définition du local pour les habitants du Pays du Giennois

• La perception de l'agriculture

Comme pour les résultats sur l'ensemble du département du Loiret, les habitants du Giennois ont une vision contrastée de l'agriculture. Partagés entre une agriculture diversifiée ou non, les consommateurs reconnaissent toutefois que l'agriculture proposent des bons produits, preuve qu'ils sont sensibles au terroir dans leur alimentation. Comme pour les résultats départementaux, 22% des enquêtés ne savent pas exprimer leur image de l'agriculture.

Pour les principales productions du territoire dans la représentation collective, le territoire du Giennois semble relativement diversifié avec toutefois un paysage agricole qui serait dominé par la production céréalière et l'élevage (volaille et élevage viande, donc vache, porc ...).

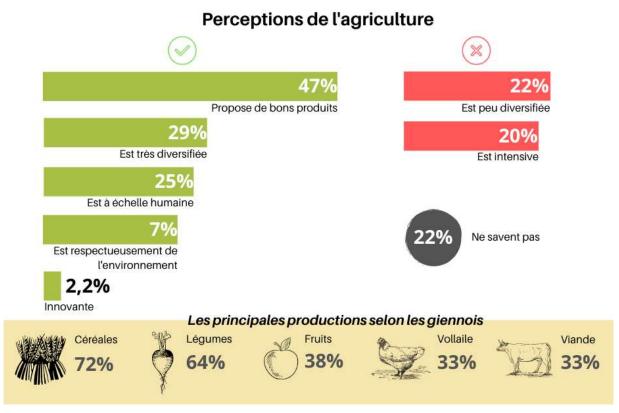


Figure 36: Perceptions de l'agriculture des habitants du Pays du Giennois

Qu'est-ce que « bien manger » ?

Le «bien-manger » diffère selon les classes d'âges. Le département du Loiret met en avant que les consommateurs pensent à 77% que « bien-manger » renvoie avant tout à manger des produits de saison. Nous avons décidé de montrer chaque réponse possible du questionnaire avec le taux de réponses pour le Pays du Giennois afin de comprendre si les définitions peuvent varier en fonction des âges. Cela ne peut s'appliquer aux tranches des 80 ans et plus et des 18 à 24 ans par manque d'enquêtés dans ces catégories, ce qui fausse la représentativité.



Figure 37: Définition de "bien manger" selon les habitants du Pays du Giennois et par tranche d'âge

Chez les 40 à 59 ans c'est effectivement les produits de saison qui l'emportent avec une franche majorité. Toutefois les autres catégories d'âge sont plus égales dans leurs réponses. On retrouve ainsi les produits de saison, mais également les produits locaux et les produits frais. Mais chez la tranche des 25 à 39 ans, un pic peut être observé pour la réponse « manger équilibré ». Ces réponses montrent néanmoins une généralisation du fait que l'alimentation a un impact positif.

Le taux de choix de la réponse « manger des produits savoureux » renvoie à la question de la qualité des produits, à la fois nutritionnel mais aussi gustatif, car en effet, un produit local s'il ne remplit pas des critères gustatifs ne sera pas privilégié par les consommateurs.



Figure 38: Comparatif de la définition de "bien manger" entre le Loiret et le Giennois

Sur le graphique ci-dessus, les consommateurs du Giennois et du Loiret proposent le même taux de réponses pour chaque proposition à la question « pour vous, bien manger signifie avant tout ? »

Les formats de vente

→ Les lieux d'achats pour les produits locaux

Lieux d'achats de produits locaux par tranche d'âge

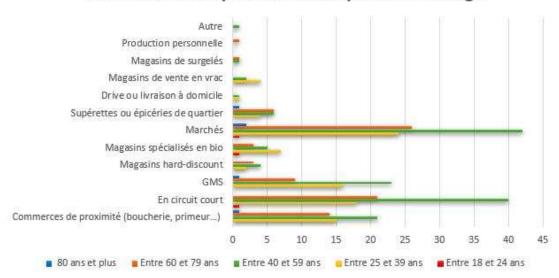


Figure 39: Les lieux d'achats alimentaires des giennois et par tranche d'âge

Ce graphique permet de comprendre quelle tranche d'âge utilise quel lieu d'achat pour trouver des produits locaux. Encore une fois, on se rend compte que les 40 à 59 ans sont ceux qui cherchent le plus de produits locaux. Ils sont les grands consommateurs dans les marchés et également en circuits-courts c'est-à-dire par exemple qu'ils pratiquent les achats dans les fermes faisaient de la vente à la ferme ou encore les associations ou magasins de producteurs. La tranche d'âge supérieure (60 à 79 ans) sont dans la même dynamique mais sont moins nombreux.

Dans le Loiret, c'est également les marchés qui dominent avec 65% suivis également par les circuits-courts. L'étude du département ne fait pas la distinction des âges par mode d'achat en produits locaux.

→ L'avenir des lieux de vente

Les habitants du Loiret ont également été appelés à s'exprimer sur les modes de distribution de produits locaux qu'ils souhaiteraient voir apparaître dans les années à venir sur le territoire. Comme pour l'ensemble du département, les habitants du Pays du Giennois souhaiterait en majorité un magasin de producteurs sur le territoire (un projet est actuellement à l'étude sur le Pays du Giennois) suivi de plus d'offre en vente directe. Les Giennois sont moins enclins à plus de produits locaux en Grandes et

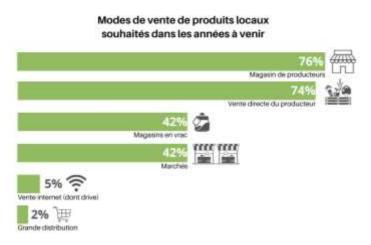


Figure 40: Les modes de commercialisation de produits locaux souhaités

Moyennes Surfaces (GMS) et les systèmes de drive remportent peu de succès.

→ Pourquoi les circuits-courts sont-ils « boudés »?

Tous les consommateurs ne fréquentent pas les circuits-courts ou les circuits de proximité. Dans le Pays du Giennois, 50,4% des enquêtés disent ne pas fréquenter ce genre de circuits. Plusieurs raisons expliquent cette négation. Parmi les raisons, les plus citées, trois indiquent une contrainte qui empêche un accès. La volonté peut donc être là, mais elle peut être bloquée par un emploi du temps trop chargé (13%) ou bien par des horaires de structures qui ne sont pas en adéquation avec les disponibilités (12%). Enfin 10% des habitants du Pays du Giennois déplorent un manque de structure de ce type à proximité de leur lieu de vie, rendant donc l'accès difficile.



Figure 41: Les raisons de ceux qui ne fréquent pas les circuits courts

La restauration collective

Le département a souhaité également connaître ce que souhaiteraient consommer les loirétains en restauration collective. Pour rappel, la restauration collective renvoie à la restauration en entreprise, la restauration scolaire etc. Les giennois se sont exprimés en majorité pour un apport en produits locaux et une saisonnalité mieux respectés dans leur assiette.

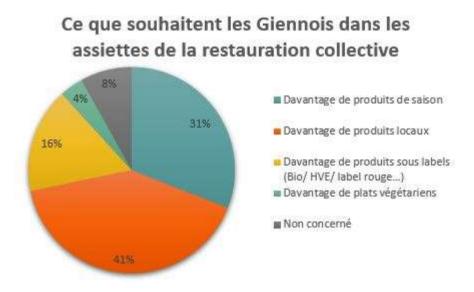


Figure 42: Les souhaits des habitants du Pays du Giennois en restauration collective

4.2 Distribution

La restauration collective, moteur de la distribution locale

Comme évoqué au début de ce document, la restauration collective et plus précisément la restauration scolaire a été moteur pour le lancement de démarches alimentaires dans le Pays du Giennois, notamment des circuits-courts. En partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Loiret, le Pays du Giennois travaille depuis maintenant cinq ans sur l'approvisionnement en produits locaux des cantines scolaires de son territoire. Cela a permis de diversifier les débouchés pour les agriculteurs, mais également de répondre aux objectifs du PNA en proposant très tôt des produits de qualités aux enfants. En 2017, le Pays du Giennois lançait son premier catalogue de producteurs à destination des cantines scolaires. Onze d'entre elles avaient accepté de travailler avec des producteurs locaux.

Communes du Pays du Giennois dont les cantines scolaires élémentaires sont inscrites dans la démarche circuits courts en 2017

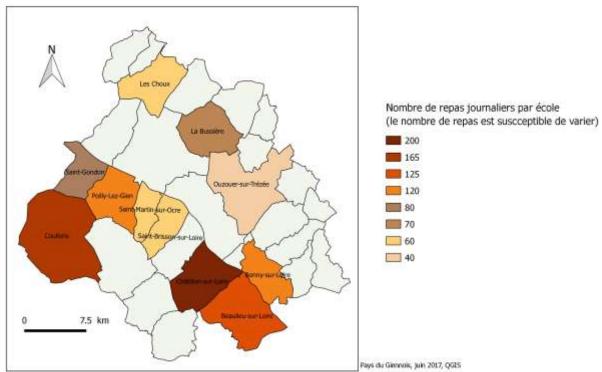


Figure 43: Restauration scolaire en circuit d'approvisionnement local dans le Pays du Giennois, SMPG, 2017

En 2017, parallèlement au projet d'approvisionnement local des cantines, le Pays du Giennois a lancé le défi « Familles à alimentation positive » sur son territoire. Le but était de mettre plusieurs familles au défi de manger bio ou local pendant plusieurs semaines sans dépasser son budget « classique ». De ce fait, la question alimentaire est déjà bien lancée avec les élèves et les familles, mais le Pays du Giennois souhaite aller plus loin. En effet, la réflexion de la restauration scolaire se pousse davantage pour s'ouvrir à des hôpitaux et des restaurants d'entreprises du territoire dans les années à venir.

Les petits commerces

Les petits commerces ou commerces de proximité ont été très présents dans les communes françaises jusqu'à la fin des années 1960. Avec la démocratisation d'une nouvelle mobilité et notamment de la voiture, il n'a plus été nécessaire d'avoir une épicerie au plus près de chez soi. Ceux-ci ont donc petit à petit déserté les centres-bourgs, laissant la place aux « entrées de villes » avec les supermarchés, plus accessibles et conçus pour la voiture.

Certaines communes ne possèdent pas de commerces de proximité. C'est le cas notamment des communes les plus isolées des zones commerciales et des pôles urbains. Toute la frange nord du territoire est concernée. Six commerces ont été identifiés pour connaître les pratiques de commercialisation de produits locaux. Ces peuvent être commerces également qualifiés d'épiceries. Les boulangeries, boucheries et autres sont considérés comme des artisans de bouche. Sur les six sollicités seulement cinq ont répondus. Toutefois tous les commerçants proposent des produits dits « locaux ». Les analyses suivantes ne concerneront donc que cinq des commerces indiqués sur la carte cicontre.

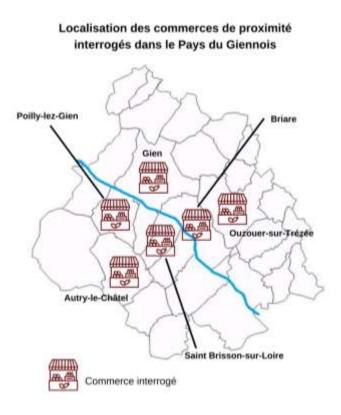


Figure 44: Commerces interrogés à travers le Pays du Giennois

D'abord, chacun ne qualifie pas le « local » de la même façon. Tous sauf un estime qu'un produit local provient avant tout de la Région Centre Val-de-Loire. Un seul estime que les produits doivent provenir d'autour du commerce c'est-à-dire de la commune. De ce fait, celui-ci s'approvisionne directement auprès du producteur, mais les autres commerçants interrogés ont la même démarche. Ils privilégient d'abord le lien avec le producteur. Même si le local bénéficie d'un périmètre relativement semblable pour les commerçants du Giennois, il varie un peu plus quand il est associé à l'alimentation. Les trois réponses qui dominent sont :

- une alimentation de saison (à l'unanimité).
- une nécessité pour l'environnement.
- la consommation des produits de l'agriculteur d'à côté.

On remarque toutefois que les petits commerçants du Giennois sont attentifs à la notion de circuitcourt car ils soulignent également l'importance de la réduction des intermédiaires puisqu'eux même se fournissent directement auprès des producteurs.



Figure 45: Le local dans l'alimentation selon les commerçants interrogés, SMPG, 2020

Les commerçants interrogés donnent également le portrait de commerçants diversifiés : toutes les tranches d'âges sont représentées plutôt proportionnellement : deux ont entre 25 et 40 ans, deux autres entre 41 et 60 ans. La dernière commerçante interrogée a plus de 61 ans. La vente de produits locaux dans leur commerce est d'ailleurs souvent une chose actée car la plupart en propose depuis l'ouverture de leur magasin. D'autres s'y sont mis plus tardivement comme depuis 2016. Ces commerçants interrogés tiennent à valoriser les produits locaux notamment avec des étiquettes, des gondoles mises en avant dans les rayons ou encore des pancartes devant l'entrée. La vente de produits locaux est motivée par plusieurs raisons.

Quand on les interroge sur leurs motivations à proposer produits locaux, trois réponses dominent: le soutien l'agriculture et aux agriculteurs, donc un choix personnel, le fait de proposer des produits de saison et enfin parce que c'est une demande des consommateurs. Le fait que les consommateurs soient une raison montrent une réelle demande de ceux-ci à trouver des produits locaux dans des commerces proches et plus petits.

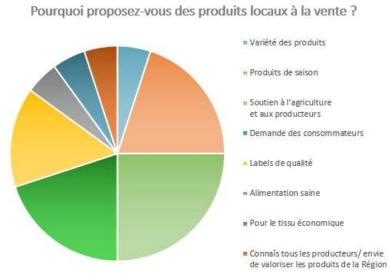


Figure 46: Pourquoi les commerçants proposent des produits locaux, SMPG, 2020

Dans les remarques personnelles libres, un commerçant interpelle également sur le fait que la grande distribution propose de plus en plus de produits locaux et qu'il faudrait laisser une chance à ces petites commerces d'être des relais dans l'économie locale et les circuits de proximité.

Les artisans et commerçants de bouche

Les artisans et commerçants de bouche (boulangers, bouchers, restaurateurs...) ont été sollicités pour répondre à un questionnaire afin de connaître leur utilisation et valorisation de produits issus de l'agriculture locale ou non dans leur commerces. Malheureusement, ce questionnaire n'a pas permis de récolter suffisamment de données pour connaître l'avis de cette frange professionnelle du territoire.

Il est possible toutefois d'identifier un point important : il s'agirait d'acteurs à davantage mobiliser malgré une première difficulté de contact pour favoriser une gouvernance alimentaire plus large sur le territoire du Pays du Giennois et ouvrir également de nouveaux débouchés pour les producteurs locaux. On peut supposer malgré tout que les artisans travaillent déjà avec les producteurs locaux, mais il faudrait identifier ces réseaux pour les dynamiser et les développer davantage et les ouvrir à de nouveaux producteurs ou artisans.

Et les GMS?

Lors de la réalisation des enquêtes, il a été fait le choix de ne pas interroger les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS). En effet, bien qu'acteurs incontournables pour la commercialisation et la distribution de produits alimentaires, nous avons fait le choix de mettre plus particulièrement en lumière les petits commerces ou commerces de proximité qui permettent l'offre commerciale dans les petites communes rurales du territoire. Il a été considéré que ces commerçants sont des intermédiaires « de proximité » entre agriculteurs et consommateurs plus facilement identifiables dans une dynamique de circuit-court.

Les GMS ont été interrogées dans le cadre de l'enquête du PAT départemental. Il est fait état dans le diagnostic du PAT « Mangeons Loiret » que 37 des 73 GMS contactées n'ont jamais donné de réponses. Il est fait également état que les résultats obtenus marquent des « tendances » et ne montrent pas un échantillon représentatif des dynamiques et enjeux alimentaires dans les GMS du département du Loiret.

4.3 Initiatives locales

Les AMAPP

Les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne de Proximité (AMAPP) sont présentes un peu partout sur le territoire national. Dans le Pays du Giennois, on en recense une seule. Globalement, le département du Loiret est peu pourvu en AMAPP. On en trouve seulement neuf à travers le département.

Annuaire des AMAP en : Loiret





Figure 47: Localisation des AMAP dans le Loiret Source: Site « Annuaire National des AMAP »

L'unique AMAPP du Pays du Giennois est l'AMAPP Loire et Canal à Châtillon-sur-Loire. Il s'agit de la matérialisation de rencontres entre groupe de producteurs et de consommateurs. Un contrat est mis en place d'une durée souvent de plus ou moins un an en fonction de la saisonnalité. La diversité est une notion essentielle pour l'AMAPP qui est définit dès le départ. La quantité diffère toutefois d'une association à l'autre. Le président de l'AMAPP Loire et Canal souligne que contrairement à d'autres AMAPP celle de Châtillon-sur-Loire peut encore accueillir de nouveaux « consomm'acteurs » (le nom qui est donné aux adhérents), car d'autres n'ont pas assez de diversité et de quantité à proposer pour élargir leur contrat à de nouveaux adhérents. Le prix du panier est également défini dans ce contrat. Il permet de couvrir les coûts de production, le transport et de rémunérer justement le producteur.

Les consommateurs qui choisissent ce mode de commercialisation le font principalement pour trois raisons et qui sont :

- le soutien à l'agriculture et aux producteurs locaux.
- la qualité et la saisonnalité des produits.
- consommer localement.

Les Paniers Paysans du Giennois

L'association des Paniers Paysans du Giennois est une association de retrait de paniers de produits biologiques et locaux. En effet, en tant qu'association, elle donne le cadre de distribution des paniers, mais n'agit pas réellement comme un intermédiaire car elle ne prend pas de marge entre le prix des producteurs et celui que paye les consommateurs. Comme une AMAPP, les Paniers Paysans établissent un contrat avec le consommateur qui paye une cotisation annuelle. Deux gammes de paniers sont proposées : un petit et un grand. Chacun est composé de produits biologiques et de saison. Le panier peut donc varier en fonction du temps et d'une plus ou moins mauvaise récolte.

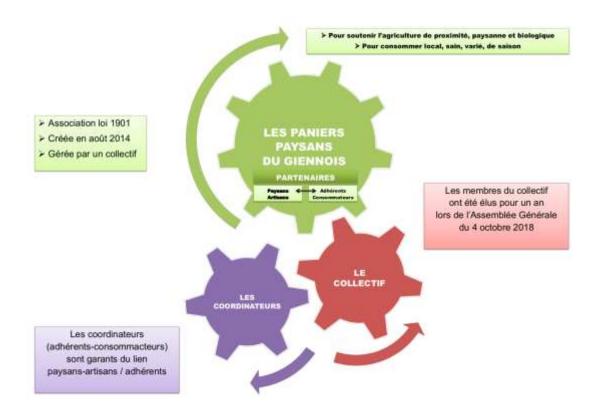


Figure 48: Fonctionnement des Paniers Paysans du Giennois Source : Site « Paniers Paysans du Giennois »

La Charte des Paniers Paysans du Giennois insiste sur le fait que les agriculteurs s'engagent à produire des produits de qualité qui préservent la biodiversité. Madame la Présidente ajoute qu'il s'agit d'une volonté forte des Paniers Paysans du Giennois de proposer des produits issus de l'agriculture biologique.

Vente directe et réduction des intermédiaires

De nombreux agriculteurs proposent leurs produits à la vente directe. Cette dernière peut prendre plusieurs formes. On y retrouve notamment les formes « classiques » de la vente à la ferme ou bien de la cueillette et des drives fermiers. Dans le Pays du Giennois, de nombreux agriculteurs optent en majorité pour la vente à la ferme. Dans un questionnaire réalisé auprès de plusieurs agriculteurs du Pays du Giennois (42 répondants), mais également des territoires limitrophes (il a été considéré que les bassins de productions et de consommations ne pouvaient se limiter au périmètre du Pays) les agriculteurs ont fait part des types de ventes utilisés. La grande majorité des exploitations ayant répondues se situent dans le Pays du Giennois (52,4%) et 35,7% autres sont dans le Loiret.

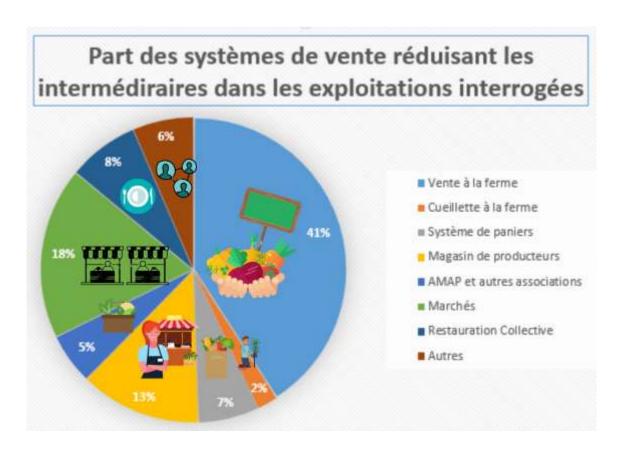


Figure 49: Systèmes de vente réduisant les intermédiaires utilisés par les agriculteurs du Giennois et alentours, SMPG, 2020

En les questionnant sur les AMAPP et les autres associations locales, on se rend également compte que l'écrasante majorité ne vont pas sur le territoire, mais choisissent des AMAPP hors du territoire du Pays du Giennois. Il est donc possible que la plupart des agriculteurs ne trouvent pas suffisamment de débouchés et d'offres associatives pour la distribution dans le Pays du Giennois.

Les circuits de proximité attirent les producteurs pour deux raisons principales : le contact avec les consommateurs (73%) et l'engagement personnel (78%).

Il faut toutefois nuancer les résultats obtenus en soulignant que les agriculteurs qui ont répondu en majorité sont des producteurs souvent déjà très engagés dans une démarche d'innovations et de renouvellement de l'agriculture. En effet, la plupart sont déjà engagés dans une démarche de circuits-courts et dans la valorisation de la qualité des productions notamment au travers de labels de qualité. Quatorze répondants disent être en Agriculture Biologique et la plupart disent avoir pour objectif de s'inscrire dans une agriculture « paysanne » ou « durable ». Seulement 15% des enquêtés se déclarent en agriculture conventionnelle.

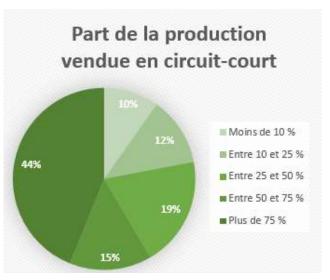
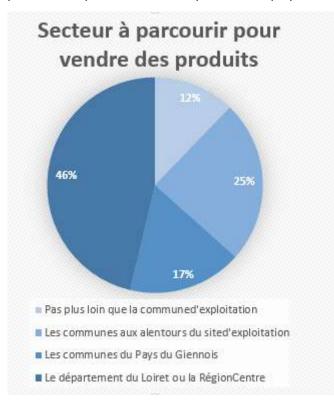


Figure 50: Production vendue en circuit-court, SMPG, 2020

Sur le graphique ci-contre, les producteurs ayant répondus à la question « En moyenne, quelle part de votre production vendez-vous en circuit-court ou de proximité ? » expriment en grande majorité leur intérêt pour ces modes de commercialisation car près de 45% disent vendre plus de 75% de leurs productions en circuit-court ou de proximité.

« Le local c'est le département » : c'est ce que répondent près 38% des producteurs. Pourtant 24% pensent que cela correspond à la Région et 28% aux communes alentours de l'exploitation. Ce partage dans la définition qui est donné du local se retrouve dans la distance que sont prêt à parcourir les producteurs pour vendre leurs produits. La plupart des agriculteurs sont prêt à parcourir de grandes



distances pour vendre leur production. Cela peut être mis en corrélation avec le fait que les réseaux de distribution donnés par les agriculteurs sont en dehors du territoire du Pays du Giennois.

Les systèmes de vente en circuit-court sont apparus comme une solution lors de la crise liée au coronavirus. En effet, de nombreux agriculteurs font état de fermetures de marchés, de baisse de ventes et d'invendus. A ces problèmes, près de 30% répondent s'être tournés vers de nouveaux réseaux de distribution. Néanmoins, 64,3% affirment n'avoir rien changé. Cela montre que les réseaux déjà existants de vente locale et directe sont suffisants pour les agriculteurs qui sont déjà engagés dans cette démarche.

Figure 51: Secteur possible à parcourir pour les producteurs, SMPG, 2020

Analyse par la matrice AFOM



ATOUTS

- · Il existe des petits commerces distribuant et valorisant les produits locaux dans nombreuses communes.
- · De nombreux formats de vente sont présents sur le Pays.
- · Des consommateurs ont une bonne vision de l'agriculture et des produits qui sont issus de celle-ci.



FAIBLESSES

- Il y a plusieurs types de vente alternatifs (exemple: AMAPP, magasin de producteurs...) mais en sous-nombre, ce qui restreint l'accessibilité.
- · Les acteurs sont difficilement mobilisables (GMS, artisans).
- · Une majorité de la population de semble pas concernée pas les produits locaux dans son alimentation.
- La restauration collective n'est pas suffisamment engagée.



OPPORTUNITÉS

- Il faut d'avantage développer les circuits de distribution dit "alternatifs" pour un meilleur maillage du territoire.
- · Les bonnes pratiques et les innovations alimentaires doivent être valorisées et soutenues.



MENACES

- · L'offre commerciale en produits locaux sur le Giennois est fragile et trop ponctuelle et risque de péricliter sans une base solide.
- · Les producteurs vont de plus en plus loin dans la Région pour vendre leurs produits faute d'infrastructures sur le territoire. Cela risque d'être préjudiciable à l'économie locale.



V – ACCESSIBILITE ET DURABILITE DU SYSTEME ALIMENTAIRE

5.1 L'alimentation au quotidien (sécurité alimentaire et précarité)

Le revenu, source d'inégalité

Le revenu et la consommation sont deux notions à mettre en corrélation car l'alimentation est un budget pouvant être onéreux. Plusieurs acteurs de l'alimentation affirment que les modes de consommation dit « alternatifs » ne sont pas plus coûteux que dans la grande distribution. Toutefois, nous partirons du principe qu'un revenu faible ne pousse pas forcément à chercher la qualité du produit. En effet, pour beaucoup, manger est une nécessité avant d'être un plaisir.

Dans le territoire du Pays du Giennois, de nombreuses fractures apparaissent concernant le revenu. Ainsi, les zones urbaines comme les villes de Gien et de Briare ne sont pas les communes où les habitants ont des hauts revenus. Gien est même une des communes où le revenu médian est le plus bas. On remarque que la plupart des zones rurales sont les plus pauvres, notamment au sud et à l'est. La Loire joue un rôle de catalyseur et la pointe nord laisse penser que la population la plus aisée vit en périphérie de la ville de Gien.

Dans le département du Loiret, le taux de pauvreté est 13.2% contre 14,69% au niveau national. Le seuil de pauvreté a été fixé à moins de 1015 euros/mois. Attention toutefois car il existe de fortes disparités territoriales. A Orléans par

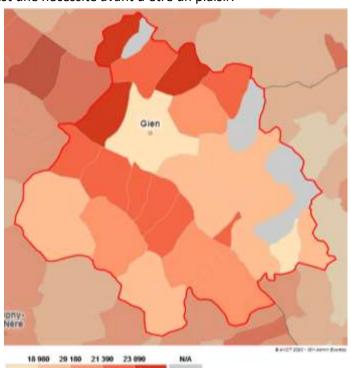


Figure 52: Médian du revenu disponible en UC par commune en 2017 Source : INSEE, Observatoire des territoires

exemple, ce taux monte à 21%. A Gien, l'indice de Gini qui met en évidence les écarts et inégalités salariales est de 0,27. En France, ce même indice est à 0,29 alors que pour le département du Loiret il est à 0,25. Pour mieux comprendre l'indice de Gini, le chiffre 0 représente l'égalité parfaite.

	Commune	Niveau de vie médian	Taux de pauvreté	Indice de Gini
	Gien	1 488€	24%	0,27
	Briare	1 622€	16%	0,25
Figure 53: Niveaux de vie sur quelques communes giennoises Source : Observatoire des	Coullons	1 682€	13%	0,24
territoires Compas, INSEE 2016	LOIRET	1 756€	13,2%	0,25

L'aide alimentaire

Dans les années 2010, 20% de la population française vit dans des territoires dits « ruraux » qui couvrent 80% du territoire national. 80% de la population nationale vie donc dans 20% du reste des espaces à savoir des villes et des espaces fortement urbanisés. Dans les espaces ruraux certaines catégories socio-professionnelles sont surreprésentées : emplois agricoles, ouvriers... A l'inverse, les cadres sont sous-représentés. La situation socio-économique de ces territoires présente souvent des difficultés et des fragilités. De plus, les populations de ces espaces font souvent peu valoir leur droit et des situations de précarité sont parfois difficiles à cerner.



Banque Alimentaire En France, pour répondre aux difficultés de vie et donc des difficultés alimentaires, la Banque Alimentaire a été créée. C'est un réseau qui lutte contre la précarité

alimentaire. Celle du Loiret a été créée en 1987. En plus de lutter contre la précarité alimentaire, les Banques luttent également contre le gaspillage alimentaire puisqu'elles récupèrent les denrées nonachetées sur les territoires notamment auprès de la grande distribution.

Les Banques Alimentaires ont plusieurs missions et qui sont :

- la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- l'approvisionnement gratuit des denrées par le ramassage et la collecte.
- la recherche de denrées diversifiées et équilibrées par la prospection.
- le respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire.
- la distribution gratuite aux associations et Centres Communaux ou Intercommunaux d'Action Social partenaires.
- le soutien à l'action des associations partenaires (moyens techniques et humains).
- la contribution à l'interaction sociale.

La Banque Alimentaire ne fait pas que récupérer les invendus de la grande distribution qui ne sont pas toujours des produits de qualité, sain et varié. Elle va donc chercher des produits frais et mettre en place des ateliers de transformation pour la viande, les légumes et les fruits. Le but est de garantir une alimentation de qualité pour tous.

Bien que les Banques Alimentaires cherchent à être au plus près des bénéficiaires, le territoire du Giennois ne dispose pas d'antennes sur son territoire. Les plus proches en région Centre-Val-de-Loire se situent à Montargis ou à Bourges (Cher).



Figure 54: Implantation des Banques Alimentaires et de leurs antennes Source: Site « Banque Alimentaire »

Une étude au niveau national par l'institut du CSA en 2018 dresse un portrait des bénéficiaires. Ce profil peut être comparé avec celui des habitants du Pays du Giennois. En effet, comme expliqué dans la partie ci-dessus, le Pays du Giennois connaît des fractures socio-économiques entre communes assez marquées sur son territoire. Les chiffres à prendre en compte sont surtout ceux de la pauvreté qui atteint un taux de 24% à Gien. En effet, le revenu médian de la ville est de 1422€. On peut donc imaginer que de nombreuses personnes vivent avec moins de 1000€ par mois. A cette variable, on peut également souligner que le Pays du Giennois est un territoire agricole et que donc la part de l'emploi agricole y est fort. Toutefois, on peut également souligner qu'il existe des différences de revenus entre agriculteurs car tous ne produisent pas la même chose.

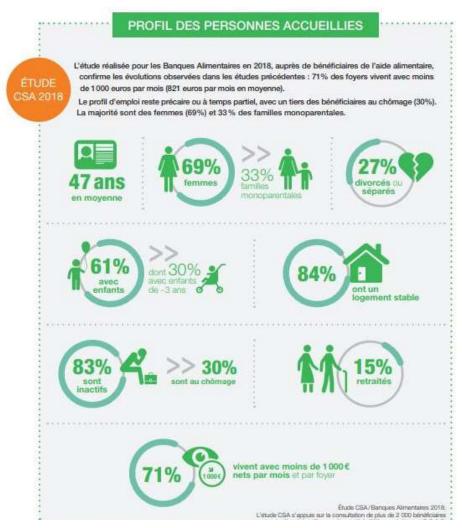


Figure 55: Profil des bénéficiaires des Banques Alimentaires en France en 2019, étude CSA Source : Site « Banque Alimentaire »

L'aide alimentaire semble nécessaire dans un territoire comme le Pays du Giennois où le taux de pauvreté est élevé et pourtant elle reste difficilement accessible (pas d'antenne de la Banque Alimentaire). On peut toutefois noter la présence des Restos du Cœur et du Secours Solidarité du Giennois (2,50€ par repas pour les bénéficiaires) et de La Fraternité à Gien.

5.2 Renforcer le poids économique du local

La restauration collective, le local dans l'assiette au quotidien

La restauration hors-domicile comprend la restauration collective (écoles, hôpitaux, restaurants d'entreprises...) et la restauration commerciale (restaurants, hôtels, cafés, vente à emporter ou livrée, traiteurs, etc...). A elle seule, la restauration collective représente environ 4 milliards de repas servis par an soit 11 millions de repas par jour.

La restauration collective est gérée de trois façons possibles :

- directe ou autogestion, ce qui revient à ce que la collectivité publique s'occupe elle-même de l'achat, l'organisation et la préparation. Cela représente 61% de la restauration collective).
- concédée ou déléguée, c'est-à-dire que la préparation du repas est faite par une société prestataire appelée Société de Restauration Collective (30%).
- partielle ou assistance technique, où une partie de la restauration est confiée à un prestataire externe.

Dès lors, on se rend compte que la majorité des repas servis en restauration collective en France peut être contrôlée presque entièrement par la collectivité publique qui en est en charge et que les intermédiaires peuvent être réduits au maximum.

En plus de favoriser les circuits-courts, l'alimentation locale en restauration collective et plus particulièrement scolaire permet de mieux consommer. D'abord l'impact environnemental est réduit puisque la transformation et la consommation sont rapprochées au maximum du producteur. Ensuite, manger local dans la restauration scolaire c'est également favoriser l'éducation au « bien manger ». La préoccupation de la santé dans l'alimentation est plutôt récente en France et s'apparente à un souci nutritionnel. Valoriser les produits locaux est une bonne chose, seulement si ceux-ci sont de « qualité » c'est-à-dire s'ils ont suffisamment de qualité nutritionnelle, mais également de goût et qu'ils respectent l'environnement. Le terme local ne renvoie pas forcément à cette qualité requise. Toutefois il est souvent sous-entendu comme en étant gage sans jamais le prouver directement auprès du consommateur notamment grâce à un label comme pour l'Agriculture Biologique. La valorisation du local passe également par un produit suffisamment satisfaisant pour qu'il soit considéré comme « bon » par le consommateur. Le travail effectué par les producteurs pour obtenir des labels valorisants témoignent de cette volonté de faire reconnaître localement leurs productions.

De nouveaux modes de commercialisation à soutenir et développer

Le Pays du Giennois est doté de plusieurs modes de commercialisation : GMS, commerces de proximité, marchés, AMAPP, vente à la ferme etc... La valorisation des produits locaux et la promotion de l'activité agricole passent par exemple par des visites d'exploitations comme le propose l'association des Paniers Paysans du Giennois qui chaque année emmènent ses adhérents découvrir la ferme d'un des exploitants fournisseurs. Dans la même idée, l'AMAPP Loire et Canaux propose aux consommateurs et aux producteurs de se rencontrer et discuter autour de la distribution des produits.

Ces nouveaux modes de consommations valorisent à la fois le produit, mais également le producteur au travers de rencontres et de discussions. Dans le même ordre d'idée, on peut souligner l'existence et le développement de l'agrotourisme, cette pratique qui est assimilable à du « tourisme à la ferme. » Se développant de plus en plus, celui-ci représente plusieurs pratiques comme le camping à la ferme, les fermes pédagogiques, les chambres d'hôtes ou encore les fermes d'hôtes. Sur le site Bienvenue à la ferme (qui invite les touristes à trouver à la fois des produits sur un territoire que des lieux d'hébergement ou de restauration), trois fermes adhèrent au réseau pour l'hébergement, dont une sur le Pays du Giennois. Le territoire pourtant rural semble en retard sur le développement de ce mode touristique. Pour la vente de produits, il y en dix référencés.

En parallèle, La Loire à vélo est un atout touristique fort pour le territoire car l'itinéraire cyclotouristique de 900km passe par le territoire du Giennois. Le flux touristique est donc présent sur une partie du territoire du Pays du Giennois. La Loire à vélo s'inscrit dans le « slow tourisme » c'est-àdire de prendre le temps de découvrir un territoire (à l'inverse des voyages organisés). L'itinéraire cyclotouristique permet également une mise en valeur environnementale autour de la Loire et de ses paysages. La mise en valeur des productions agricoles du territoire rentre dans la stratégie régionale puisque plusieurs enjeux concernent la visibilité des produits locaux et notamment ceux de doté d'un sigle de qualité comme l'AOP Coteaux du Giennois et l'AOP Crottin de Chavignol.

Les marques territoriales, vectrices d'identités

Pour renforcer l'intérêt pour les produits issus de l'agriculture locale, les collectivités territoriales ont mis en place divers « marques » pour appuyer la visibilité de certaines productions. Bien au-delà d'une valorisation du territoire, les marques territoriales renvoient directement à une région, un département ou bien un territoire de projet comme un Pays.

© du Centre



La Région Centre Val-de-Loire a décidé de mettre en avant les produits issus de son agriculture via une marque nommée © du Centre. Selon le site cducentre.com « la Signature régionale © du Centre atteste de la volonté régionale de faire exister la région Centre-Val de Loire à travers l'excellence de ses produits, la richesse de son histoire, et sa douceur de vivre ».

© du Centre est une initiative du Conseil régional Centre Val-de-Loire avec plusieurs partenaires comme le Comité Régional du Tourisme

(CRT) et le Comité Economique et Social et Environnemental de la Région Centre Val-de-Loire (CESER). Le but est de mettre en place une identité propre à la Région Centre Val-de-Loire et de s'inscrire dans une démarche similaire à celle déjà initiée dans de nombreuses régions comme la Bretagne avec « Produit en Bretagne ». Plusieurs objectifs se mêlent dans cette volonté régionale, notamment de fédérer les acteurs de la filière agro-alimentaire autour d'une même signature. L'identification des produits permettrait également de valoriser davantage la notion de local dans les productions auprès des consommateurs.

Mangeons Loiret



Mangeons Loiret ne renvoie pas directement à une marque à proprement parlé, mais le Projet Alimentaire Territorial que mène actuellement le Département du Loiret en partenariat avec la Chambre d'Agriculture est nommé ainsi.

Les ambitions sont les mêmes que celles de la Région : développer les relations entre filières agro-alimentaires et valoriser les productions départementales. Même si les noms de PAT ne sont en aucun cas

apposés sur les produits issus de l'agriculture loirétaine. Pourtant, la communication autour de ce projet territorial, notamment lors de l'enquête auprès des consommateurs durant la fin de l'année 2019 et début 2020 a pu interpeller les citoyens, particulièrement sur la notion de consommation locale. Cela peut renforcer des dynamiques déjà existantes ou du moins favoriser de nouvelles réflexions sur les modes de consommation.

• Et si on mangeait Giennois!



Comme pour le PAT départemental, le Pays du Giennois se lance dans une reconnaissance territoriale de sa production agricole et d'une valorisation par la consommation locale. Le Pays du Giennois n'a pas vocation à créer une marque qui lui est dédié. Toutefois le terme « giennois » est déjà utilisé comme un marqueur d'appartenance territoriale, et notamment dans l'agriculture où il est repris dans l'AOP « Coteaux du Giennois ». Le territoire a donc déjà cette identité territoriale, plus particulièrement en viticulture, mais il est très

certainement possible de porter celle-ci plus loin et dans d'autres secteurs agricoles afin de créer un lien plus prégnant entre producteurs et consommateurs qui ne renvoie pas uniquement à un terroir, mais également à une qualité des produits, à la fois gustative et nutritionnelle.

5.3 Vers une gouvernance alimentaire renforcée

Un réseau d'acteurs en interaction

Les liens qui unissent les différents acteurs territoriaux peuvent être qualifiés en deux types. La première est une relation d'influence. Cela renvoie aux acteurs plus institutionnels comme la Chambre d'Agriculture du Loiret ou l'ADEAR (Association pour le Développement de l'emploi agricole et rural). Les actions faites par ces organismes vont avoir un impact direct sur le travail des agriculteurs et sur leur façon de produire.

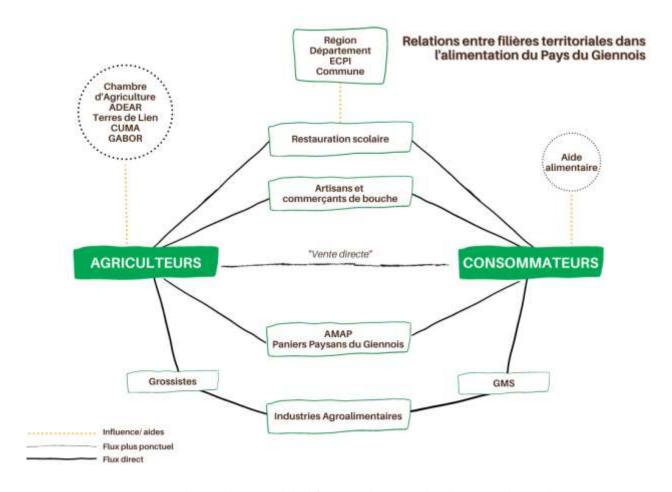


Figure 56: Relations des acteurs de la thématique alimentaire dans le territoire du Pays du Giennois, 2020

Les autres flux schématisés ci-dessus représentent les divers flux de productions. Plusieurs flux ne présentent pas d'intermédiaires, notamment la vente directe, schématisé en « plus ponctuelle » que les autres flux car elle ne représente pas nécessairement un lien constant entre l'agriculteur et tous les types de consommateurs. A noter également que dans la relation entre agriculteurs et restauration scolaire, il a été fait le choix de ne pas présenter d'intermédiaires car de plus en plus de cantines du territoire du Pays du Giennois se fournissent désormais auprès des agriculteurs du territoire. Les liens entre restauration collective, AMAPP ou encore les Paniers Paysans du Giennois avec les producteurs du Pays du Giennois tendent à se renforcer. La crise liée au coronavirus et le confinement ont semblé renforcer une dynamique de relocalisation de l'alimentation. Toutefois même s'il a pu être constaté

un élan des consommateurs pour les modes de consommations « alternatifs » à la grande distribution, chaque acteur interrogé a remarqué que cette dynamique s'essoufflerait d'elle-même, ne faisant gagner que quelques nouveaux consommateurs aux circuits-courts. Il est également souligné qu'une crise à l'avantage d'amener une prise de conscience dans la société qui prendra un temps de réflexion lent et progressif pour aboutir à un changement plus généralisé.

Nourrir la communication

Renforcer l'agriculture et l'alimentation dans le territoire ne se limite pas uniquement par des actions d'animation et de soutien. Comme dans tout projet la communication joue un rôle essentiel pour une bonne poursuite des actions et une meilleure appréhension des enjeux.

Le Pays du Giennois vient actuellement de connaître un grand changement de ses élus communautaires suite aux élections. Une formation de ceux-ci sur les circuits-courts en restauration collective est déjà amorcée. La sensibilisation des élus participe à la bonne évolution des enjeux alimentaires au travers du territoire giennois. Plusieurs groupes de travail avaient été mis en place lors du démarrage des circuits-courts en restauration scolaire. Fédérer le plus de communes possédant des écoles dans ce projet permet d'élargir à plus d'enfants une alimentation locale et de les sensibiliser dès lors à la qualité nutritionnelle des produits, au gaspillage alimentaire etc... Les formations auprès des cuisiniers ont réorganisé les cuisines notamment dans les traitements des produits. L'organisation au sein même des cuisines a dû être repensée.



Ces ateliers de formations ont pour but d'être élargir à plus d'établissements de restauration collective et notamment aux LE CIRCUIT DE PROXIMITÉ DES PROFESSIONNELS hôpitaux et restaurants d'entreprises. Un retour d'expérience

des cuisiniers déjà engagés permettrait d'ouvrir les formations à de nouveaux établissements. Elargir le catalogue des producteurs déjà existant permettrait également d'attirer de nouveaux établissements si l'offre est intéressante. Sur ce procédé, la Chambre d'Agriculture du Loiret a lancé cette année, la plateforme Approlocal qui permet aux producteurs du territoire d'y renseigner leurs produits, le prix, la quantité minimum d'achat et le périmètre de livraison qu'ils s'accordent, à direction de professionnels de l'agroalimentaire comme des magasins, des restaurants ou bien pourquoi pas la restauration scolaire. La plateforme n'est pas ouverte aux particuliers. Cette plateforme permet également d'offrir une nouvelle visibilité aux producteurs et renforce les circuits de proximité en Loiret. La plateforme a d'abord été mise en place dans les Hauts-de-France et dans la Somme. Comptetenu de la crise sanitaire, le lancement d'Approlocal dans le Loiret a quelque peu été perturbé et pour favoriser au maximum le bon lancement, l'inscription a été gratuite pendant les premiers mois.

Le partage de l'information ne suffit pas sur l'alimentation dans les territoires. La sensibilisation et la formation sont les deux meilleurs moyens pour « semer » un changement profond des pratiques. Cela ne touche pas uniquement les élus et les producteurs. Pour que cette sensibilisation soit efficace, il faut que l'environnement général soit favorable à de nouvelles formes de consommation. Au vu de la situation actuelle en France et plus particulièrement de la crise sanitaire liée au coronavirus ces derniers mois, on peut émettre l'idée que l'environnement est plutôt favorable à une pratique plus généralisée de consommation en circuit-court. Les acteurs interrogés soulignent que manger bio ou local est trop souvent accablé par la même idée reçu : le prix. Le Pays du Giennois avait organisé le « défi à alimentation positive » qui pourrait être reconduit si nécessaire en mobilisant d'autres familles de consommateurs. Le changement de perception des pratiques alimentaires et notamment d'achat passe également par la valorisation des produits issus d'une agriculture de proximité en les mettant en valeur notamment visuellement sur les emballages. Cela passe également au travers d'un changement plus profond du système, c'est-à-dire en amont des habitudes de consommation au travers de pratiques agricoles plus qualitatives plus accessibles à tous les milieux de vie. La promotion de la consommation locale c'est aussi marquer la responsabilité des consommateurs face à leurs choix sur l'environnement. Par exemple, bien manger et manger local c'est à la fois bon pour la santé et pour l'environnement.

Les actions du Projet Alimentaire Territorial nécessitent d'être à la fois discutés, mais surtout animés et suivis dans le temps pour être adaptés aux besoins. Les actions du PAT ont pour objectif de répondre aux enjeux alimentaires territoriaux dans différentes temporalités. La co-construction du PAT passe également par une communication constante entre toutes les parties pour qu'aucune ne délaisse le projet ou ne fasse pas vivre une action en particulier. Pour mesurer, l'impact des actions en cours sur le territoire, une évaluation de celles-ci peut être réalisée régulièrement avec toutes les parties prenantes du PAT. Ainsi, les acteurs associés verront l'évolution de leurs actions et seront à même de prendre des décisions adaptées. La visibilité des actions permet de mieux mesurer les parts de responsabilité et de coordonner rapidement les contributions pour offrir une nouvelle dynamique territoriale.



Analyse par la matrice AFOM



ATOUTS

- La restauration scolaire du Giennois propose des produits locaux dans ses repas.
- Il y a une volonté d'élargir l'approvisionnement en produits locaux à de nouveaux établissements de restauration.
- · Les marques et signatures territoriales permettent aux consommateur d'identifier les produits du terroir.



FAIBLESSES

- Gien et Briare ne proposent pas produits locaux restauration scolaire.
- · Le taux de pauvreté est très élevé notamment à Gien et est inégalement réparti entre les communes créant des fractures.
- L'aide alimentaire semble difficilement accessible.



OPPORTUNITÉS

- Les réseaux de distribution recentrent de plus en plus le lien entre le producteur et le consommateur.
- · Le tourisme de La Loire est très marquant et peut bénéficier davantage à l'économie locale notamment avec des réseaux comme Bienvenue à la ferme.



MENACES

- La pauvreté augmente sur le territoire et augmente les différentes fractures territoriales (accessibilité, mobilité...).
- · La santé alimentaire risque de d'un manque pâtir sensibilisation et de mise en réseau entre population précaire et producteurs du territoire.



VI – QUELLE TRANSITION ALIMENTAIRE POUR LE TERRITOIRE **DU PAYS DU GIENNOIS?**



Pour savoir si le territoire du Pays du Giennois pouvait ardemment rentrer dans une transition agricole plus forte, nous avons décidé d'utiliser logiciel PARCEL (Pour une Alimentation Résiliente

Citoyenne Et Locale). Cet outil en ligne permet d'évaluer sur un territoire donné la surface agricole nécessaire pour nourrir plus ou moins localement la population du territoire étudié. Il calcule également les emplois agricoles nécessaires, l'emprise foncière et l'impact écologique associés à divers régimes alimentaires et de productions (CO2 rejetés, pollution de l'eau, état de la biodiversité...). Trois scenarii vont être proposés sur le territoire du Pays du Giennois pour nourrir la réflexion du Projet Alimentaire Territorial sur la transition alimentaire.

L'outil PARCEL calcule en fonction d'ordre de grandeur et non pas de valeurs réelles. Il ne s'agit que d'un outil d'estimation. Il vient donc compléter ce document pour pousser la réflexion, notamment dans la construction d'une stratégie alimentaire territoriale.

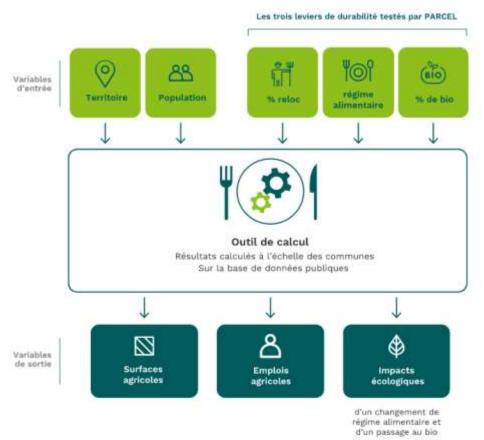


Figure 57: La démarche générale de calcul de l'outil PARCEL

Source: Site « Parcel-app »

Certains produits ne sont pas pris en compte comme la production d'aliments pour le bétail ou encore les boissons (bières, vins...).

Scénario 1 : Peut-on viser l'autonomie du territoire du Pays du Giennois ?

Ce premier scénario a pour but de visualiser le territoire du Pays du Giennois dans une projection à court terme, suivant la dynamique croissante de l'Agriculture Biologique dans le territoire. Il cherche également à déterminer l'impact que pourrait avoir une consommation entièrement relocalisée de la population. Nous déterminerons si en théorie le territoire du Pays du Giennois pouvait être autonome. Bien sûr cela est purement théorique, car certain produits ancrés dans nos habitudes de consommation ne peuvent pas être produits sur le territoire et sont soumis à l'importation comme le café, les fruits dits exotiques ou encore le cacao.

PART DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE 25 % PART DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE 25 % PART DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE 25 % PART DE RODUITS ANIMAUX Régime actuel

Figure 58: Les paramètres du scénario 1

Rappel: aujourd'hui, le Pays du Giennois c'est 41 639 hectares agricoles.

A partir de ces 4 critères, trois grandes thématiques de résultats sont proposées : les surfaces agricoles, les emplois agricoles et les différents impacts écologiques.

• La surface agricole :

En suivant les critères choisis et pour une relocalisation totale de l'alimentation dans le Pays du Giennois, le logiciel *PARCEL* estime qu'il faudrait 19 200 hectares supplémentaires. Pour offrir une

meilleure visualisation des besoins en foncier dans ce scénario, le nombre d'hectares est réparti en fonction du type de production. Ainsi, parmi la production de légumes, de fruits, de céréales et autres grandes cultures et l'élevage (indifférencié en fonction des races), c'est ce dernier qui demande le plus d'espaces agricoles avec un besoin d'environ 16 900 hectares supplémentaires pour répondre aux besoins alimentaires des giennois.

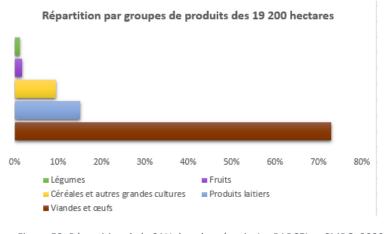


Figure 59: Répartition de la SAU dans le scénario 1 « PARCEL », SMPG, 2020

Sans surprise, l'élevage est la production en France qui consomme le plus d'espaces, soit 64% de la surface agricole en France. Il faut faire malgré tout attention car le logiciel *PARCEL* ne prend pas en compte la relocalisation de l'alimentation du bétail. Ainsi, l'élevage peut avoir recours à l'importation de produits pour nourrir les animaux. La consommation de produits carnés chez les Français représente 30% de l'assiette en moyenne. Le Pays du Giennois n'échappe pas à cette proportion. Toutefois il faut nuancer la consommation d'espaces agricoles liés à l'élevage en rappelant que cette pratique agricole contribue également à la préservation des paysages et d'une certaine biodiversité.

• L'emploi agricole :

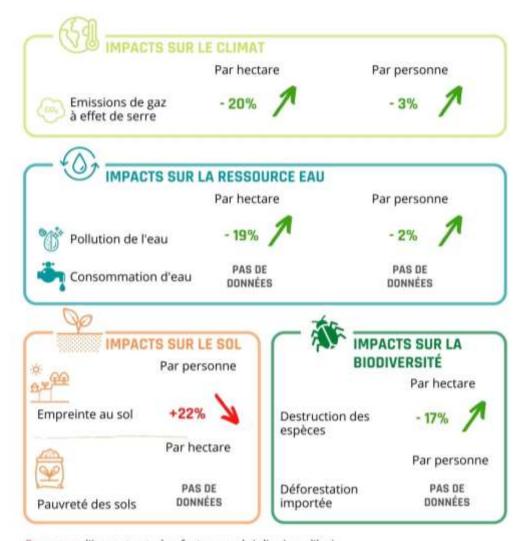
En suivant la logique du scénario déroulé, l'agriculture dans le Pays du Giennois pour répondre aux besoins de l'alimentation relocalisée de ses habitants a besoin de nouveaux travailleurs. Ce scénario estime donc que pour les 19 200 hectares supplémentaires il faudrait en tout 280 nouveaux emplois agricoles dans le Pays du Giennois.



Figure 60: Les emplois nécessaires dans le cadre du scénario 1 Source : Site « PARCEL »

L'élevage est le domaine nécessitant le plus de main d'œuvre. Mais on remarque toutefois que le maraîchage représente également 24% de ces nouveaux emplois. Dans l'élevage, un employé agricole représente environ 39 hectares. Les écarts se creusent en fonction du type d'agriculture, car même si l'élevage consomme beaucoup de terres, l'emploi agricole y est plutôt conséquent. Malheureusement l'emploi dans l'élevage est aussi marqué par un faible taux de salariés, seulement 15% de la main d'œuvre est salariée. Le maraîchage, peu consommateur de foncier emploie énormément car peu mécanisable, le maraîchage demande beaucoup de main d'œuvre pour de petites parcelles. On considère qu'il faut un ouvrier agricole pour 2,8 hectares en moyenne. Aujourd'hui, les emplois maraîchers représentent 3% de l'emploi agricole français. Pour compléter le portrait, les deux derniers secteurs n'emploieraient qu'à hauteur de 8 et 4%. Les grandes cultures sont très mécanisées et demandent peu d'aides supplémentaires (1 employé pour 85 hectares). L'arboriculture ne représente que 23 nouveaux emplois du fait peut-être de la saisonnalité.

• Impacts écologiques :



En rouge: l'impact est plus fort que celui d'aujourd'hui.

En vert : le résultat est positif et la réduction des impacts est marquée.

Figure 61: Les impacts écologiques du scénario 1

Intégrer l'agriculture biologique aujourd'hui dans l'agriculture du Giennois semble être une solution envisageable à moyen terme. En effet, aujourd'hui la part de l'Agriculture Biologique dans le Pays du Giennois est d'environ 2%. Le scénario propose de l'amener à 25%. Les impacts sur l'environnement ci-dessus montrent que l'Agriculture Biologique permet de remplir des objectifs de développement durable dans le territoire. Toutefois, relocaliser entièrement l'alimentation du Pays du Giennois demande de consacrer plus de terres à l'activité agricole. Cela demanderait de limiter l'étalement urbain et l'artificialisation des sols et surtout de reprendre des espaces agricoles sur la forêt et les zones en friches.

Ce scénario montre les limites d'une relocalisation totale de l'alimentation d'un territoire. Même rural et tourné vers l'agriculture, celui-ci ne peut pas mettre en place une souveraineté alimentaire sans « sacrifier » certains espaces pour les offrir à l'agriculture. L'orientation en faveur d'une Agriculture Biologique montre une possibilité plus ancrée dans les enjeux de protection environnementale.

Scénario 2 : Un effort collectif

Le scénario nommé « un effort collectif » cherche à analyser les résultats possibles sur le territoire du Giennois si une relocalisation des besoins alimentaires de ses habitants était engagée sans pour autant être aussi extrême que dans le premier scénario. Le but n'est pas de viser la souveraineté alimentaire, mais de limiter au maximum les importations d'autres régions en partant du constat que le Loiret et le Pays du Giennois disposent d'une diversité de productions agricoles particulièrement riche. Il sera imaginé également que la transition agricole a été davantage appuyée et que l'Agriculture Biologique est dominante dans le Pays du Giennois. Le nom même du scénario laisse imaginer également que les consommateurs ont légèrement changé leurs habitudes de consommations et que désormais es produits cranés sont consommés moins régulièrement.



Figure 62: Les paramètres du scénario 2

Rappel: aujourd'hui, le Pays du Giennois c'est 41 639 hectares agricoles.

• La surface agricole :

Ce scénario estime qu'il serait nécessaire de 7 410 hectares supplémentaires pour répondre à tous les besoins agricoles. Contrairement au premier scénario, on remarque d'ores et déjà qu'il nécessite

de nouvelles terres orientées vers les pratiques agricoles. Ce résultat peut être mis en parallèle avec la baisse constante de la SAU dans le Pays Giennois ces dernières années. Même si en 10 ans, le Pays du Giennois n'a pas perdu 10 000 hectares, on peut comprendre que malgré l'urbanisation et l'étalement forestier, les espaces agricoles

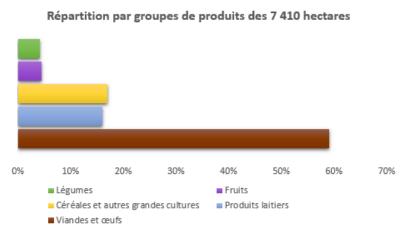


Figure 63: Répartition de la SAU dans le scénario 2 « PARCEL », SMPG, 2020

sont des réserves également de souveraineté alimentaire, mais également permettent la rotation des cultures par exemple.

Sans réelle surprise, l'élevage domine toujours les espaces agricoles, mais est en diminution. Ceux qui profitent le plus des nouvelles terres libérées par l'élevage sont les grands exploitants céréaliers. En effet, la catégorie céréalière dépasse les 17% soit environ 1 240 hectares. Profitant du changement de comportement alimentaire de la population, les deux dernières catégories que sont les fruits et les légumes accusent tout de même d'une belle évolution avec un besoin de 330 hectares pour l'arboriculture et environ 310 hectares pour le maraîchage.

• L'emploi agricole :

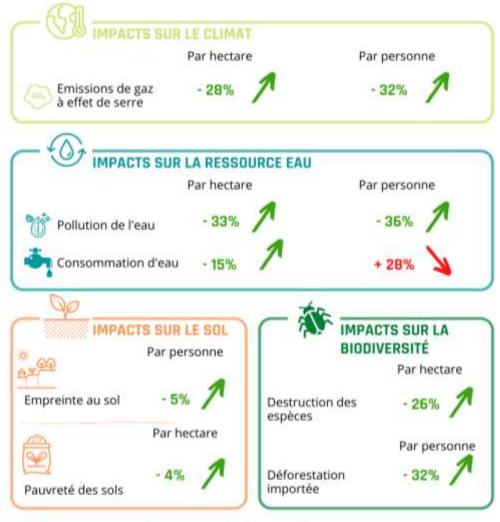
Entraînés par la baisse de la part de l'élevage, les emplois agricoles sont nettement moins nombreux à être créés (190 au total). De plus, les céréaliers ne sont pas ceux qui ont le plus besoin de main d'œuvre. On note quand même des demandes d'employés ou de main d'œuvre dans le secteur de l'élevage, mais nettement moins important.



Figure 64: Les emplois nécessaires dans le cadre du scénario 2 Source : Site « PARCEL »

Le nouveau secteur qui recrute est sans équivoque : le maraîchage ayant investi de nombreux hectares a besoin davantage de main d'œuvre, car pour rappel, le maraîchage embauche un employé pour environ 2,8 hectares, contre seulement un employé pour 7,5 hectares en arboriculture. Ce qui explique pourquoi, malgré une progression de l'arboriculture, celle-ci n'est pas encore le secteur qui emploie le plus.

• Impacts écologiques :



En rouge: l'impact est plus fort que celui d'aujourd'hui.

En vert : le résultat est positif et la réduction des impacts est marquée.

Figure 65: Les impacts écologiques du scénario 2

L'élevage mobilise le plus d'hectares et quand la consommation des produits animaux diminue, le nombre d'hectares diminue avec. Ainsi, les impacts (méthane, protoxyde d'azote...) qui sont liés à ces hectares diminuent fortement par personne sur un territoire donné. La réduction de produits animaux implique également une réduction des produits importés pour la nourriture du bétail, venant notamment d'Amérique du Sud.

Le fait que la consommation d'eau augmente par personne peut être liée à la fois à la présence encore marquée de l'élevage très consommatrice en eau, mais également avec la hausse du maraîchage qui peut demander plus d'eau (*PARCEL* indique ne pas pouvoir offrir de calcul d'impact concernant l'eau, faute de données consolidées).

Ce scénario offre bien des possibilités en matière environnementale. Toutefois l'eau est une ressource importante qui mobilise de plus en plus d'acteurs et semble également à protéger.

Scénario 3 : Préserver l'environnement par un changement profond des pratiques agro-alimentaires

Ce dernier scénario est le plus « extrême ». Parmi les différents paramètres proposés par l'outil *PARCEL*, nous avons décidé de tous les monter au maximum, sauf pour l'Agriculture Biologique, considérant que cela ne peut pas être le seul cahier des charges de l'agriculture et que d'autres formes d'agriculture pourraient persister dans ce scénario. Ici, la réduction de la part de consommation de produits issus de l'élevage atteint les 50%, on parie donc sur une réduction plus massive de l'élevage dans le paysage agricole giennois et pour compenser on peut imaginer une augmentation des produits végétaux en particulier des céréales et des légumineuses. Ce scénario « extrême » parie également de nouveau sur une relocalisation totale du système alimentaire.



Figure 66: Les paramètres du scénario 3

Rappel: aujourd'hui, le Pays du Giennois c'est 41 639 hectares agricoles.

• La surface agricole:

On peut s'étonner que dans ce scénario, le nombre de nouveaux hectares nécessaires soit de 12 000 hectares car en réduisant la part de la consommation de produits animaux, on réduit la part de

l'élevage et donc des hectares qui sont consommés avec cette pratique.

Sans appel, on remarque la progression des parcelles céréalières. En effet, pour compenser les apports nutritionnels des produits animaux et en particulier de la viande, il faut produire plus de céréales et des légumineuses.



Figure 67: Répartition de la SAU dans le scénario 3 « PARCEL », SMPG, 2020

Quel que soit le scénario, les légumes et fruits semblent profiter d'une constante d'évolution. Représentant un besoin de respectivement 910 hectares pour les légumes et 850 pour les fruits, ils restent quand même loin derrière les productions plus classiques de l'élevage et des céréales. Dans l'élevage, PARCEL propose de visualiser une sous-catégorie qui concerne les produits laitiers. Celle-ci renvoie à l'élevage laitier c'est-à-dire destiné à la production de lait et de ses dérivés (fromage, crème, beurre...). C'est la seule catégorie qui augmente et pour cause : on peut imaginer que dans ce scénario, la part de consommation de produits animaux diminue, mais cela implique une diminution des surfaces liée à cette activité. Or, une diversification des exploitations est possible et par exemple, le passage d'une exploitation de vaches à viande à une exploitation de vaches à lait ne réduirait pas forcément l'empreinte au sol puisque la production de nourriture pour les animaux (qui n'est pas calculé par *PARCEL* dans la relocalisation) peut toujours être exportée, mais également produit dans l'exploitation. De plus, un éleveur peut à la fois vendre le lait, mais également produire de la viande avec notamment les veaux. Cela expliquerait, que malgré une baisse des besoins en terres agricoles pour l'élevage, cela se retrouve à peu près dans les besoins d'hectares pour les produits laitiers.

• L'emploi agricole :

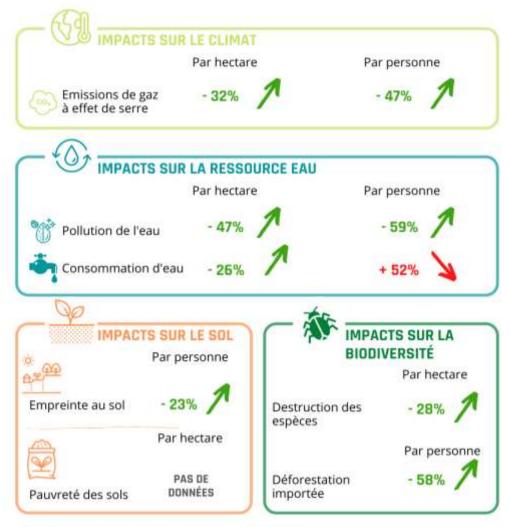
L'emploi agricole lié à l'élevage étant en baisse et surtout compensant la baisse avec l'élevage laitier peu de nouveaux emplois sont nécessaires dans ce domaine. Néanmoins cela reste le deuxième secteur agricole qui aurait besoin de main d'œuvre dans ce scénario. Le premier est attribué à l'emploi maraîcher qui bien que n'ayant connu qu'une hausse d'environ 7% est le secteur qui demande le plus de main d'œuvre à l'hectare. Ainsi, il serait le premier secteur à embaucher avec 290 nouveaux emplois en moyenne, bien loin devant l'élevage avec seulement 91 nouveaux emplois.



Figure 68: Les emplois nécessaires dans le cadre du scénario 3 Source : Site « PARCEL »

Sans réelle surprise, le secteur céréalier pourtant en pleine expansion n'embaucherait quasiment pas. Ne créant que 26 nouveaux emplois, les grandes plaines céréalières domineraient le paysage et ne favorisaient pas l'économie locale.

• Impacts écologiques :



En rouge: l'impact est plus fort que celui d'aujourd'hui.

En vert : le résultat est positif et la réduction des impacts est marquée.

Figure 69: Les impacts écologiques du scénario 3

Les surfaces liées aux productions d'élevage comportent également des espaces agricoles comme des prairies qui sont des réservoirs de biodiversité. En réduisant l'activité agricole d'élevage, automatiquement, la biodiversité est réduite dans ces espaces car détruite, faute d'habitat favorable. Ceci explique pourquoi le taux de destruction des espèces n'est pas plus significatif par rapport aux autres scenarii. La réduction des émissions de CO² par personne est liée faiblement à la consommation de viande. Selon PARCEL, « l'élevage n'est pas toujours plus émetteur en gaz à effet de serre lorsqu'on la ramène à l'unité de surface, comparé aux cultures végétales que l'on ajoute pour assurer l'apport protéine (fruits à coque, légumineuses) ». Enfin la consommation d'eau explose, malheureusement PARCEL n'explique pas très clairement pourquoi. On peut supposer que certaines cultures sont plus demandeuses en eau, notamment les grandes cultures.

Ce scénario n'est pas celui des paysages, qui changeront avec la diminution de l'élevage. Toutefois le bilan global pour l'environnement est le plus positif à travers des changements radicaux tant agricoles qu'alimentaires. Toute la biodiversité ne profite pas de ces changements. Cela n'est pas calculé dans le détail, mais il faut comprendre que certaines parts de la biodiversité dépendent de l'élevage.

Trouver le scénario avec les bons critères pour le Pays du Giennois

Ces trois scenarii exposent des possibilités d'évolutions plus au moins extrêmes dans le Pays du Giennois. Bien que parfois difficilement réalisables à court et moyen terme, ils ouvrent la réflexion sur l'avenir de l'agriculture et de l'alimentation dans le Pays du Giennois. En amenant la question de la relocalisation, de l'environnement et des ressources, ils questionnent sur des possibilités plus envisageables pour amorcer une transition agricole et alimentaire sur le territoire.

Le Pays du Giennois est doté de nombreuses initiatives tant agricoles qu'alimentaires. En les fédérant et en les développant, le territoire peut décider en commun de son évolution pour les années à venir. Fort d'un paysage naturel diversifié et marqué par des formes agricoles diverses, il semble important de préserver cette identité tout en protégeant la biodiversité qui en fait partie. Le foncier agricole est en déclin et revaloriser l'agriculture du territoire nécessite d'offrir de nouveaux espaces ou de préserver ceux déjà existants notamment au travers des documents d'urbanisme (communaux ou intercommunaux) et de planification. La part de l'Agriculture Biologique est déterminante pour assurer une partie de la transition agricole et alimentaire. L'outil PARCEL ne calcule pas directement l'impact sur la santé du consommateur, mais une agriculture vertueuse va nécessairement être de qualité pour la nutrition, mais le travail sur la qualité gustative par exemple dépend du producteur.

Comme il a pu être démontré, le territoire du Pays du Giennois ne peut pas entièrement relocaliser son alimentation, déjà parce que l'élevage est dépendant aujourd'hui d'apports extérieurs, notamment pour l'alimentation des animaux, mais également pour les infrastructures comme les abattoirs, qui n'existent pas sur le territoire du Pays du Giennois (l'abattoir le plus proche est celui de Cosne-sur-Loire).

Repenser l'activité agricole sur le Pays du Giennois sur le territoire c'est également penser à l'économie locale et en particulier aux créations d'emplois en fonction du secteur agricole. Comme il a été montré, l'activité céréalière n'est pas l'activité de demain en termes de recrutement. Le secteur reste définitivement fermé quel que soit les évolutions à cause d'une mécanisation trop forte. A l'inverse, le maraîchage et l'arboriculture sont peu consommateurs d'espaces et emploient une main d'œuvre nombreuse. Malgré une diversité relative actuelle dans le Pays du Giennois, il semble que certains secteurs pourraient être développés pour favoriser à la fois une nouvelle offre alimentaire et créer des emplois agricoles locaux, aujourd'hui en déclin sur de nombreuses communes du territoire. Toutefois, le modèle économique est la clé du développement et pourtant il est très fragile et ne peut reposer uniquement sur des créations abstraites d'emplois. Le Pays du Giennois peut travailler sur des formations et des sensibilisations de différents publics, mais sans un modèle économique viable, l'avenir agricole semble incertain.



CONCLUSION

Ce diagnostic a permis de mettre en évidence plusieurs enjeux du territoire du Pays du Giennois concernant son agriculture et son alimentation. L'alimentation locale bénéficie de plusieurs forces et faiblesses qu'il sera bon de traiter dans au travers d'enjeux opérationnels.

- Maintenir et préserver à la fois la diversité agricole et paysagère du Giennois et en faire une force identitaire assimilable par tous par des produits de qualité (goût, terroir, gastronomie régionale...)
- Favoriser la transition agricole pour faire du Pays du Giennois un territoire à la fois durable et innovant.
- Développer et renforcer les filières alimentaires locales déjà existantes, notamment sur l'offre de la distribution (types et points de vente).
- Animer le Projet Alimentaire Territorial pour rassembler les acteurs du territoire autour de la thématique alimentaire locale et favoriser les projets.

L'alimentation étant un sujet transversal, il est nécessaire que toutes les parties prenantes soient engagées dans cette démarche. Ainsi, le groupe Initiatives sera amené à travailler sur les actions du Projet Alimentaire Territorial. Le diagnostic servira de base de réflexion et de construction pour tous les acteurs. Afin de fédérer d'avantage sur la question alimentaire, les élus du Pays du Giennois seront dans un premier temps formés sur les circuits-courts dans la restauration collective.

Tables des figures

Figure 1: Les partenaires du PAT	3
Figure 2: Méthodologie et mise en œuvre PAT	5
Figure 3: Chronologie des réflexions sur l'alimentation au sein du Syndicat Mixte du Pays du Giennois	6
Figure 4: Schéma thématique du PAT	7
Figure 5: Carte mentale de la méthodologie d'un diagnostic de PAT	9
Figure 6: Acteurs et partenaires interrogés lors diagnostic alimentaire	9
Figure 7: Localisation de Gien	11
Figure 8: Présentation du Pays du Giennois	11
Figure 9: Aires paysagères du Pays du Giennois	12
Figure 10: Répartition de la population dans le Pays du Giennois	14
Figure 11: Répartition de la population de la CC Berry Loire Puisaye	15
Figure 12: Répartition de la population de la CC giennoises	15
Figure 13: Tranche d'âge de la population agricole de la Communautés de communes giennoises	20
Figure 14: Tranche d'âge de la population agricole de la Communautés de communes Berry Loire Puisaye	20
Figure 15: Part des femmes dans l'agriculture en Pays du Giennois	20
Figure 16: Part du travail salarié permanent hors cadre familial dans l'emploi agricole total en 2010	21
Figure 17: Part de la main d'oeuvre saisonnière et occasionnelle dans l'emploi des exploitations agricoles en	l
2010	22
Figure 18: Nombre d'exploitants et d'exploitations dans la Communauté de communes giennoises	23
Figure 19: Nombre d'exploitants et d'exploitations dans la Communauté de communes Berry Loire Puisaye .	23
Figure 20: Répartition de la Surface Agricole Utilisée dans et aux alentours du Pays du Giennois en 2010	24
Figure 21: Evolution de la SAU entre 2000 et 2010 dans le Pays du Giennois	24
Figure 22: Registre Parcellaire Graphique (RPG)	25
Figure 23: Ateliers et productions du Pays du Giennois	27
Figure 24: Aires d'Appellations d'Origine Protégée dans le Pays du Giennois	28
Figure 25: L'Agriculture Biologique par région en France en 2019	29
Figure 26: Répartition des surfaces certifiées bio et en conversion par filières et par département en Régior	1
Centre-Val-de-Loire	29
Figure 27: Nombre d'agriculteurs Bio par communes dans le Pays du Giennois en 2018	30
Figure 28: Evolution de la commune de Gien (1955 – 2016)	31
Figure 29: Evolution de la commune de Châtillon-sur-Loire (1955 – 2016)	31
Figure 30: Evolution de la commune de Les Choux (1955 – 2016)	32
Figure 31: Evolution de la commune de Cernoy en Berry (1955 – 2016)	32
Figure 32: Bassins de vie en Pays du Giennois	38
Figure 33: Tranche d'âge des répondants sur le Pays du Giennois	39
Figure 34: Définition du local pour les habitants du Pays du Giennois	39

Figure 35: Définition du « bio » des giennois	39
Figure 36: Perceptions de l'agriculture des habitants du Pays du Giennois	40
Figure 37: Définition de "bien manger" selon les habitants du Pays du Giennois et par tranche d'âge	41
Figure 38: Comparatif de la définition de "bien manger" entre le Loiret et le Giennois	41
Figure 39: Les lieux d'achats alimentaires des giennois et par tranche d'âge	42
Figure 40: Les modes de commercialisation de produits locaux souhaités	42
Figure 41: Les raisons de ceux qui ne fréquent pas les circuits courts	43
Figure 42: Les souhaits des habitants du Pays du Giennois en restauration collective	43
Figure 43: Restauration scolaire en circuit d'approvisionnement local dans le Pays du Giennois	44
Figure 44: Commerces interrogés à travers le Pays du Giennois	45
Figure 45: Le local dans l'alimentation selon les commerçants interrogés	46
Figure 46: Pourquoi les commerçants proposent des produits locaux	46
Figure 47: Localisation des AMAP dans le Loiret	48
Figure 48: Fonctionnement des Paniers Paysans du Giennois	49
Figure 49: Systèmes de vente réduisant les intermédiaires utilisés par les agriculteurs du Giennois et ale	ntours
	50
Figure 50: Production vendue en circuit-court	51
Figure 51: Secteur possible à parcourir pour les producteurs,	51
Figure 52: Médian du revenu disponible en UC par commune en 2017	54
Figure 53: Niveaux de vie sur quelques communes giennoises	
Figure 54: Implantation des Banques Alimentaires et de leurs antennes	55
Figure 55: Profil des bénéficiaires des Banques Alimentaires en France en 2019	56
Figure 56: Relations des acteurs de la thématique alimentaire dans le territoire du Pays du Giennois	60
Figure 57: La démarche générale de calcul de l'outil <i>PARCEL</i>	65
Figure 58: Les paramètres du scénario 1	66
Figure 59: Répartition de la SAU dans le scénario 1 « PARCEL »	66
Figure 60: Les emplois nécessaires dans le cadre du scénario 1	67
Figure 61: Les impacts écologiques du scénario 1	68
Figure 62: Les paramètres du scénario 2	69
Figure 63: Répartition de la SAU dans le scénario 2 « PARCEL »	69
Figure 64: Les emplois nécessaires dans le cadre du scénario 2	70
Figure 65: Les impacts écologiques du scénario 2	71
Figure 66: Les paramètres du scénario 3	72
Figure 67: Répartition de la SAU dans le scénario 3 « PARCEL »	72
Figure 68: Les emplois nécessaires dans le cadre du scénario 3	73
Figure 69: Les impacts écologiques du scénario 3	74

